

République Islamique de Mauritanie
Honneur - Fraternité - Justice



BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME TAAHOUDATY

AOÛT 2022 – JUILLET 2023
(4ème année)



République Islamique de Mauritanie
Honneur - Fraternité - Justice



BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME
TAAHOUDATY

AOÛT 2022 – JUILLET 2023
(4ème année)



Table des matières

Mot de SEM le Président de la République	7
Avant-propos	8
Résumé analytique	10
I – Introduction	17
II – Un Etat fort moderne au service du citoyen	19
- Justice	21
- Renforcement de l'Etat de droit et des libertés	23
- Droits de l'Homme	23
- Diplomatie	25
- Défense	26
- Intérieur	28
- Liberté d'association et d'information	30
- Décentralisation	31
- Aménagement du territoire	32
- Fonction publique	33
- Affaires islamiques	34
- Modernisation de l'administration	34
III – Une économie résiliente et engagée vers le chemin de l'émergence	37
- Gouvernance	39
• Gouvernance économique	39
• Gouvernance financière	41
• Gouvernance monétaire	41
• Résultats économiques	42
- Secteurs porteurs	43
• Villes productives	43
• Mines, pétrole et gaz	45
• Pêche	47
• Agriculture	49
• Elevage	51
• Industrie	52
• Commerce, artisanat et tourisme	52
• Emploi	54
• Gouvernance environnementale	55
- Infrastructures de soutien à la croissance	56
• Energie	56
• Hydraulique	59
• Assainissement	60
• Transport	60
• Infrastructures numériques	62
IV – Un capital humain valorisé au service du développement	64
- Mahadras	65
- Enseignement préscolaire	65

- Enseignement fondamental et secondaire.....	66
- Enseignement technique et professionnel	68
- Enseignement supérieur	69
- Recherche scientifique	69
- Santé	70
- Jeunesse	74
- Sport	75
V - Une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même.....	76
- Culture	77
- Plan – INSAF	78
- Politique de protection sociale.....	79
VI – Conclusion.....	87

ENCADRES

Encadré 1 : réformes réalisées pour un Etat fort, moderne au service du citoyen.....	20
Encadré 2 : réformes en cours pour un Etat fort, moderne au service du citoyen	36
Encadré 3 : réformes réalisées pour une économie résiliente et engagée vers le chemin de l'émergence.....	37
Encadré 3 (suite) : réformes réalisées pour une économie résiliente et engagée vers le chemin de l'émergence.....	38
Encadré 4 : promotion d'un secteur privé national.....	40
Encadré 5 : quelques chiffres sur la valorisation des terres agricoles.....	49
Encadré 6 : quelques chiffres sur la production agricole.....	50
Encadré 7 : situation du secteur de l'élevage.....	51
Encadré 8 : mesures d'amélioration de la gouvernance du secteur de l'élevage.....	51
Encadré 9 : réformes en cours pour une économie résiliente et engagée vers le chemin de l'émergence.....	63
Encadré 10 : réformes réalisées pour un capital humain valorisé au service du développement.....	64
Encadré 11 : réformes réalisées pour une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même.....	76
Encadré 12 : réformes en cours pour une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même.....	86

FIGURES

Figure 1: taux de croissance réel.....	42
--	----



SEM Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani
Président de la République Islamique de Mauritanie

Mot de SEM le Président de la République

Nos ambitions pour la Mauritanie ne sauraient être traduites dans un seul rapport. Toutefois, j'ai traduit la grande ambition que je nourris personnellement pour notre cher pays dans le Programme TAAHOUDATY, à travers quatre (4) axes : i) Un État fort et moderne au service du citoyen ; ii) Une économie résiliente et engagée vers le chemin de l'émergence ; iii) Un capital humain valorisé au service du développement ; et iv) Une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même.

Pour concrétiser cette ambition, j'avais engagé le Gouvernement à mettre en œuvre ce Programme, par le lancement de grandes réformes et de grands projets structurants, susceptibles de jeter des bases solides pour renforcer l'État de droit, lutter contre la pauvreté dans toutes ses dimensions et initier une croissance diversifiée, soutenue et inclusive, capable de changer significativement le niveau et les conditions de vie de nos citoyens tout en produisant le maximum d'emplois pour les jeunes. Aussi, il a été instruit à l'effet de revaloriser le capital humain national tout en tirant le meilleur des profits de notre diversité culturelle.

Tout le long de cette année, les réformes et activités engagées ont permis dans une grande mesure : la promotion de l'État de droit et de la bonne gouvernance, le développement socioéconomique durable et inclusif, la continuité et la généralisation de l'accès aux services sociaux de base ainsi que l'enracinement de la cohésion sociale.

Cette période a également été marquée par une dynamique de redevabilité au peuple mauritanien, à travers, entre autres, ce présent bilan, qui s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre du Programme TAAHOUDATY, et qui couvre la période août 2022 - juillet 2023. Les résultats importants obtenus dans les domaines politique, économique et social, qui y sont retracés, et dont nous ne pouvons que nous féliciter, sont édifiants, malgré une conjoncture internationale difficile.

A cet égard, j'exhorte le Gouvernement à redoubler d'efforts afin d'accélérer l'achèvement des réformes en cours et de lancer celles non encore engagées, en vue d'aboutir à leur réalisation avant la fin du mandat, et de relever tous les défis afin d'atteindre les objectifs de notre grande ambition pour une Mauritanie unie et prospère.

SEM Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani
Président de la République Islamique de Mauritanie

Avant-propos



Les trajectoires des réformes et les processus de transformation et de diversification de l'économie du pays, durant les quatre années écoulées du mandat présidentiel de Son Excellence Monsieur Mohamed Ould CHEIKH EL GHAZOUANI, illustrent bien la grandeur de son ambition pour ce pays cher et sa ferme volonté de le conduire sur le chemin d'un développement économique et social accéléré afin de le hisser au niveau des nations émergentes.

Les résultats de cette quatrième année s'inscrivent dans ce cadre, malgré les multiples défis rencontrés telles que la pandémie du Covid 19, et la guerre en Ukraine, suivies des crises alimentaire, énergétique et tout récemment financière. Dans ce contexte, le présent bilan qui porte sur la période d'août 2022 à juillet 2023, fait partie d'une série de deux rapports réalisés par le Gouvernement dans le but d'informer l'opinion nationale sur l'état d'avancement d'exécution du Programme TAAHOUDATY et de perpétuer le principe de redevabilité.

Il vient consolider les acquis enregistrés au titre des trois (3) premières années du mandat présidentiel de SEM le Président de la République, et met en exergue les réalisations et les progrès importants atteints dans tous les domaines.

Au même titre, il met l'accent sur la poursuite de l'élan de réformes, le renforcement de la bonne gouvernance, la promotion de la transparence et le développement d'une économie diversifiée et inclusive. Les réformes et actions engagées au cours de cette année ont permis entre autres :

- La tenue d'un dialogue politique avec les partis politiques, ayant abouti à l'organisation d'élections locales et législatives libres consensuelles et transparentes ;
- L'organisation des états généraux de la justice et la production d'une feuille de route pour la réforme et le développement de la justice ;
- La promotion des droits humains et la lutte contre toutes les formes de discours et pratiques haineux et dévalorisants ou touchant les symboles de l'Etat ;
- L'amélioration de la sécurité intérieure et sur nos frontières ;
- Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles des administrations ;
- La diversification de l'économie nationale et l'amélioration du climat des affaires ;
- La simplification des processus de la commande publique ;
- La lutte sans relâche contre la gabegie et toutes les formes de corruption et de détournement des deniers publics ;
- Le développement des secteurs productifs contribuant ainsi à l'amélioration de la sécurité alimentaire du Pays ;
- L'amélioration de l'offre en termes d'infrastructures et d'équipements publics, tout en veillant aux mesures de sauvegarde, de protection et d'entretien nécessaires ;
- Le lancement réussi de la première année de l'Ecole Républicaine ;
- L'amélioration continue de l'offre et de la qualité des services de santé, ainsi que l'élargissement de l'assurance maladie aux personnes non couvertes par les régimes actuels de sécurité sociale et d'assurances maladie ;
- La création de plusieurs milliers de postes d'emploi pour les jeunes ;
- Le renforcement de l'accès aux services de base et l'amélioration du pouvoir d'achat, notamment pour les personnes pauvres et vulnérables ; et
- La poursuite de la politique de protection sociale, pour la mise en place d'un cadre plus favorable à l'atteinte d'une sécurité alimentaire durable et l'assistance aux groupes vulnérables.

Ces résultats n'auraient pu être atteints sans les orientations stratégiques et éclairées de **SEM le Président de la République**, et ses instructions continues pour une meilleure culture du contrôle et de rigueur dans la formulation et l'exécution des réformes, instaurées depuis le début de son mandat présidentiel.

Premier Ministre
Mohamed Ould BILAL MESSOUD

Résumé analytique

I - Introduction

Le résumé du bilan du Programme TAAHOUDATY du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, pour la période août 2022 - juillet 2023, a pour objectif de donner un bref aperçu des principales activités réalisées et des progrès enregistrés au cours de cet exercice.

Il indique des avancées importantes au niveau de chacun des quatre (4) axes du Programme TAAHOUDATY, déclinées ci-après, tant en matière de réformes et d'infrastructures, que de renforcement des capacités.

Axe I : un État fort et moderne au service du citoyen :

Cet axe a été marqué par l'achèvement de plusieurs réformes majeures :

- Dans le domaine de la Justice, les principales réformes ont porté sur : l'organisation des Etats généraux de la Justice, l'adoption du projet de loi portant modification du Code de procédure civile, commerciale et administrative et du projet de loi portant statut des huissiers, la révision de leur profession et le renforcement des capacités des Mouslihs.
- Dans le domaine de l'apaisement du climat politique et du renforcement des institutions, les principales réalisations ont concerné : la tenue du dialogue politique avec les partis, la tenue d'élections libres et transparentes et la poursuite du dialogue politique.
- Dans le domaine de la promotion des droits de l'Homme et de la lutte contre l'esclavage, plusieurs activités ont été engagées et ont abouti au classement de la Mauritanie au deuxième niveau de l'indice de la traite des êtres humains. Parmi ces activités on peut citer : la finalisation du processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme, l'organisation d'une conférence sous-régionale des organisations de défense des droits de l'Homme du G5-Sahel sur la lutte contre l'esclavage.
- Dans le domaine de la diplomatie les réalisations ont porté sur : le renforcement de la position de notre pays au niveau de toutes les sphères d'influence régionale, continentale et internationale, et de ses capacités à développer des partenariats et des relations bilatérales et multilatérales, en plus de sa participation active aux

réunions et aux conférences mondiales pour la paix, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement, l'élargissement de notre représentation diplomatique (Canada et Danemark), et la création d'un Département en charge des mauritaniens de l'Extérieur.

- Concernant la préservation de l'intégrité territoriale et de la protection du citoyen, on peut citer : la finalisation de la Stratégie Nationale de la Migration et la poursuite du processus de modernisation des forces de défense et de sécurité à travers le renforcement des capacités professionnelles et opérationnelles (acquisition d'équipements, recrutement, formation, construction, amélioration des conditions de vie des troupes et prise en charge médicale).
- Dans le domaine de la décentralisation, on peut citer l'étude d'un projet de Code des collectivités territoriales et l'élaboration d'un recueil des textes législatifs, règlementaires et d'un manuel de production et d'harmonisation des documents administratifs communaux, ainsi qu'un manuel de gestion des régions.
- Dans le domaine de l'Aménagement du territoire, les efforts du Gouvernement ont porté sur le renforcement du réseau géodésique, par la réalisation de 72 bornes géodésiques, la réalisation d'un important programme de construction de bâtiments et d'équipements publics au profit des divers secteurs dans le but d'accroître l'offre de bâtiments publics et d'améliorer la performance des administrations.
- Dans le cadre de la modernisation de l'Administration, les actions ont porté sur la poursuite des travaux de l'échangeur de l'Amitié (Madrid), des ponts de Haya Saken et de Bamako, le démarrage des travaux d'aménagement pour l'installation d'un Bus à Haut Niveau des Services, la création d'une Agence Numérique de l'Etat (AN-ETAT), la mise à niveau et l'extension en cours du Réseau Intranet Administratif haut Débit en fibre optique.
- S'agissant des Affaires islamiques, on peut citer l'organisation de nombreuses conférences, de compétitions et de leçons au cours du mois béni du Ramadan, la restauration en cours de 22 mosquées dans les deux Hodh et l'élaboration d'un plan intégral pour la saison du pèlerinage de cette année, ayant permis l'organisation de ce dernier dans de bonnes conditions.

- S'agissant de la mise en place d'une Administration efficace au service du citoyen, les principales activités réalisées sont la révision de la loi relative au Statut général de la Fonction Publique et de ses textes d'application, et celle du Régime de la retraite et de pension; l'élaboration du projet de décret définissant la liste des emplois politiques et des emplois fonctionnels d'encadrement de l'Administration et la poursuite de la politique de décentralisation.

Axe II : une économie résiliente et engagée vers le chemin de l'émergence :

- En matière de gouvernance économique, les principales réalisations ont porté sur l'actualisation et l'adoption de la Stratégie Nationale de lutte contre la Corruption, l'actualisation de la Stratégie Nationale de Protection Sociale et la préparation d'un important portefeuille de projets en Partenariat Public-Privé.
- Dans le cadre de la promotion d'un secteur privé national compétitif, on peut citer l'adoption en cours de la loi portant création de la zone franche de Nouadhibou, des textes d'application de la loi portant Code des marchés publics et l'éligibilité du pays au Programme « Seuil » du Millenium Challenge Corporation (MCC).
- Dans le domaine de la gouvernance financière, et monétaire, l'action du Gouvernement s'est focalisée sur la révision du dispositif législatif et réglementaire relatif aux établissements publics et la rénovation de la nomenclature budgétaire, introduisant les budgets-programmes.
- En matière d'urbanisme, les efforts ont porté sur l'actualisation et la mise à jour des textes juridiques relatifs à la promotion immobilière, l'amélioration de la gestion et de la régulation urbaine par l'élaboration et la mise en place de plusieurs plans de lotissements de villes et de localités.
- Dans le domaine du Pétrole, de l'énergie des Gaz et des Mines, l'action du Gouvernement a visé la maximisation des retombées du secteur sur l'économie nationale, son intégration dans le tissu économique national, le renforcement du contenu local pétrolier et gazier, l'exécution du projet de la ligne de 225 KV Nouakchott – Keur Per, le démarrage du projet d'installation du deuxième terme sur la ligne Nouakchott – Nouadhibou, l'achèvement du projet d'électrification rurale de la Zone d'Aftout El Echargui desservant 34 localités et le lancement des travaux du Projet Régional d'Accès à l'Electricité et

de Technologie de Stockage d'Énergie par Batterie-BEST dans 481 localités.

- Sur le plan de la transition énergétique, une feuille de route pour le développement de l'Hydrogène vert a été réalisée et l'élaboration d'un projet de code de l'hydrogène est en cours de finalisation.
- Dans le domaine de la Pêche et de l'économie maritime on peut citer le renforcement des démarches de plan d'aménagement par pêche, l'amélioration de la recherche, des capacités de pêche, du suivi, du contrôle, et de la surveillance des pêches, la protection et la conservation de l'environnement marin et côtier.
- Concernant l'Agriculture, les efforts du Gouvernement ont permis d'atteindre les objectifs suivants la promotion de la riziculture, le désenclavement et l'électrification des zones de production, la promotion des cultures traditionnelles en zones pluviales, la promotion des cultures maraichères, et la protection des cultures et des végétaux, grâce à l'acquisition de pesticides, et l'opérationnalisation des équipes de prospection et de lutte contre les criquets.
- Concernant l'Élevage les efforts ont porté sur l'augmentation conséquente des crédits budgétaires alloués à la santé animale, la mise en place d'un Fonds de Promotion de Développement de l'Élevage et le lancement d'une opération d'assistance au cheptel.
- En matière de Commerce, Industrie, Artisanat et Tourisme, les principales réalisations sont l'adoption de la loi relative à la liberté des prix et à la concurrence ; l'achèvement des études pour la mise en place d'un système de vérification de conformité des importations ; la création de l'Agence Mauritanienne de Sécurité Sanitaire et de l'Office National de Normalisation et de Métrologie (ONANOR) ; l'élaboration et l'adoption de la Stratégie Nationale de l'industrialisation à l'horizon 2030 et la poursuite des travaux de construction du Village Artisanal à Nouakchott.
- Dans le domaine de l'Emploi décent pour tous, les efforts consentis ont été axés essentiellement sur le renforcement des capacités de l'entrepreneuriat féminin, l'appui à l'autonomisation des femmes, l'accompagnement des bénéficiaires du Programme MOURAVAGHA au profit de 6.326 diplômés.
- En matière de Gouvernance environnementale, on peut citer l'orga-

nisation de la campagne nationale de protection des pâturages contre les feux de brousse, de la campagne d'ensemencement aérien et la restauration des terres dégradées sur le tracé de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte.

- Dans le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement les efforts ont porté sur la reconnaissance, la protection et l'amélioration de la ressource en eau, la poursuite de la construction de latrines et la mise en place des réseaux d'assainissement des eaux pluviales des villes de Rosso, Kaédi, Aleg, Akjoujt et dans certains quartiers de Nouakchott.
- En matière de transport, les actions ont concerné la réhabilitation de près de 700 km du réseau routier national, de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Nouadhibou et la construction de la piste de l'aéroport de Lemgheity.
- En ce qui concerne les Infrastructures numériques, les principales activités réalisées ont porté sur la mise en place d'une plateforme unique d'hébergement des systèmes d'information de l'Administration et la mise à disposition d'un accès à internet sécurisé et à haut débit.

Axe III : un Capital humain valorisé au service du développement,

Cet axe a fait l'objet de réformes majeures qui ont abouti à des progrès notables

- Dans le domaine de l'éducation, on peut citer : l'inscription de la Mahadra sur la liste du patrimoine islamique auprès de de l'Organisation Mondiale Islamique pour l'Education, la Science et la Culture, le recrutement de 1.898 enseignants, la formation continue de 9.000 enseignants , des cantines scolaires bénéficiant à 210.000 élèves, la distribution de plus 1.800.000 manuels scolaires, la construction de plus de 1.700 salles de classe, la distribution de 85.000 tables bancs, l'augmentation de la masse salariale des enseignants du supérieur de 66,42 millions MRU en 2023 par rapport à l'année 2022 et l'octroi de bourses à l'étranger au profit de 1.500 étudiants.
- Dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel, les efforts consentis ont permis l'élaboration et la validation de la Stratégie nationale pour la formation technique et professionnelle à

l'horizon 2030, la formation qualifiante de 14.800 jeunes et l'ouverture de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Riadh.

- Dans le domaine de la santé, les efforts consentis ont porté essentiellement sur : l'augmentation du nombre d'assurés à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), la prise en charge gratuite des soins en réanimation pour malades, les évacuations sanitaires pour 1.526 malades, l'acquisition d'équipements pour les maternités, les services de neurochirurgie, de radiologie,(2 scanners), d'ophtalmologie et les unités de dialyse avec 120.000 kits, l'acquisition de trois cliniques mobiles et l'achèvement des travaux de construction de l'hôpital de Sélibaby d'une capacité de 150 lits.
- Dans le cadre de l'engagement citoyen de la jeunesse, et conformément aux engagements de SEM le Président de la République, les efforts ont été orientés vers : l'élaboration de la Stratégie Nationale de la Jeunesse 2022-2023, l'organisation de la 1ère édition de la Semaine Nationale pour la Culture, la Jeunesse et le Sport scolaire.
- Dans le domaine du sport, les réalisations se sont focalisées sur la distribution d'un appui de 8,8 millions MRU au profit de 336 clubs et associations sportives, la participation des Mourabitounes au Championnat d'Afrique des nations (CHAN) 2023 en Algérie, la réception du nouveau stade Ramdhane à Rosso, la réhabilitation et la modernisation des stades du Ksar, de Sebkhah et de Selibaby et la construction d'un espace-jeunes à Ouadane.

Axe IV : une Société fière de sa diversité réconciliée avec elle-même

- Dans le domaine de de la culture, les efforts consentis ont permis l'organisation de la première édition du prix de SEM le Président de la République pour les beaux-arts, l'inscription des sites historiques sur la liste du patrimoine Islamique auprès de l'Organisation Mondiale Islamique pour l'Education, la Science et la Culture, le lancement des activités de Nouakchott capitale du monde Islamique pour l'année 2023 et l'organisation de la première édition du festival de Djowol.
- Sur le plan de la solidarité nationale et d'équité – INSAF, les réalisations ont porté, sur l'obligation pour les autorités publiques et judiciaires de chercher et de poursuivre les cas de discrimination, d'exploitation abusive et l'affectation de médiateurs (Mouslih) compé-

tents pour la conciliation.

- En matière de politique de protection sociale, les activités réalisées ont concerné l'assistance sociale régulière de 94.031 ménages pauvres, l'appui financier à 597 coopératives productives, la poursuite du programme d'assurance maladie au profit de 100.000 ménages pauvres, dont le coût s'élève à 210 millions MRU et la poursuite des travaux de construction de 1.932 logements sociaux au niveau de 10 capitales régionale.
- Dans le domaine de la lutte contre l'insécurité alimentaire, et l'assistance sociale, les activités ont porté sur la poursuite du programme de cash transfert au profit de 76.847 ménages, l'exécution d'un programme de cantines scolaires dans 649 structures scolaires, la mobilisation de produits alimentaires au profit de 1.754 boutiques à l'Intérieur du pays et à Nouakchott, la prise en charge totale des frais de soins pour les malades évacués à l'étranger, la contribution aux frais des interventions chirurgicales en cardiologie de 159 malades indigents, la prise en charge des frais de séances de dialyse au profit des malades indigents, dont le nombre a atteint 840 en juillet 2023 , l'assistance sociale à 3.357 malades chroniques et la mise en œuvre d'un programme social premier de son genre dénommé Adhiyeti au profit de 1.100 personnes âgées, malades chroniques ou handicapées.
- En matière de prise en charge des personnes en situation de handicap, de promotion de l'autonomisation des femmes et de protection des enfants les principales activités réalisées sont le soutien à 845 familles ayant en charge des enfants polyhandicapés avec des transferts monétaires mensuels et réguliers de 2.000 MRU/mois/enfant, la distribution de cartes handicapées à 5.384 personnes, dont 2.566 bénéficient d'assurance maladies à la CNAM. Le maintien du taux composite de participation de la femme aux postes électifs (local, régional et députation,) la mise en place d'une Caisse de recouvrement de la Navaqua, l'opérationnalisation de 15 tables régionales de protection de l'enfance et l'insertion de 881 enfants en rupture familiale.

Compte tenu de ces acquis, ce bilan assoit les fondements d'une nouvelle étape de performance dans la mise en œuvre du Programme TAAHOUDATY, pour honorer l'ensemble des engagements inscrits dans ce Programme avant la fin du mandat de SEM le Président de la République pour une Mauritanie nouvelle, unie et prospère.

I - Introduction

Dans le cadre du processus de mise en œuvre du Programme TAAHOUDATY du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, qui constitue le référentiel de la politique du Gouvernement, plusieurs réformes clés ont été engagées et réalisées, traduisant la volonté du Gouvernement d'enclencher une nouvelle dynamique économique et sociale pour améliorer les conditions de vie des populations mauritaniennes.

Cette dynamique couvre les quatre (4) axes stratégiques du Programme, qui constituent le socle de la lettre de mission du Premier Ministre et se présentent comme suit :

- **Axe I : État fort et moderne au service du citoyen ;**
- **Axe II : Économie résiliente et engagée vers le chemin de l'émergence;**
- **Axe III : Capital humain valorisé au service du développement ;**
- **Axe IV : Société fière de sa diversité et réconciliée entre elle-même.**

Ainsi, au terme des trois (3) premières années, des résultats probants et significatifs ont été enregistrés au niveau de l'ensemble de ces axes, grâce à l'efficacité et l'efficience des mesures mises en œuvre par le Gouvernement, notamment en ce qui concerne la bonne gouvernance, le développement d'une croissance forte et inclusive, ainsi que la cohésion sociale.

Dans ce contexte, le présent rapport retrace les réalisations majeures accomplies pendant la quatrième année du Programme, août 2022 – juillet 2023, pour consolider les acquis et contribuer à l'atteinte des objectifs de SEM le Président de la République pour une Mauritanie nouvelle, unie et prospère.

Au regard de l'importance des réalisations, on peut affirmer que le niveau d'exécution obtenu permet au Programme de s'ériger en véritable levier d'impulsion de réformes et d'accélération du processus d'exécution des activités en cours, afin d'honorer tous les engagements inscrits dans ce Programme, avant la fin du mandat.

Ainsi, ce rapport annuel, présenté et approuvé lors du Conseil des Ministres en date du 21 août 2023 (Extrait de décision n° 139), est décliné par axes stratégiques du Programme TAAHOUDATY.



Conseil des ministres en date du 21 août 2023

II - Un Etat fort moderne au service du citoyen

- Rappel des priorités et objectifs :

L'objectif général de cet axe est de déployer les efforts nécessaires pour assurer la promotion d'un Etat de droit, garantissant les libertés, la sécurité et la paix sociale, ainsi que l'accès de tous les citoyens mauritaniens au service public. Dans ce cadre, les principales priorités sont :

- Renforcement des institutions et apaisement du climat politique ;
- Préservation de l'intégrité territoriale de notre pays et protection des citoyens ;
- Renforcement de l'indépendance de la justice ;
- Promotion du rayonnement international de notre pays ;
- Redynamisation de l'administration publique ;
- Poursuite de la politique de décentralisation en renforçant les capacités des collectivités territoriales ;
- Défense de notre sainte religion et promotion de ses valeurs de tolérance.

Tenant compte de ces priorités, le Gouvernement s'est fixé comme objectifs spécifiques d'apaiser le climat politique et de renforcer les institutions, de moderniser et renforcer le système judiciaire, d'assurer la suprématie absolue du droit et de consolider la bonne gouvernance, de renforcer la sécurité et la paix sociale, de consolider les libertés individuelles et collectives, de promouvoir une politique d'aménagement du territoire équilibrée, et de mettre en place une administration publique efficace proche des citoyens.



Dans ce cadre, plusieurs importantes réformes et activités ont été réalisées :

Encadré 1 : réformes réalisées pour un état fort moderne au service du citoyen

- Loi organique modifiant certaines dispositions de la loi organique modifiant certaines dispositions de l'ordonnance abrogeant et remplaçant l'ordonnance instituant les Communes
- Loi organique modifiant certaines dispositions de l'ordonnance abrogeant et remplaçant l'ordonnance instituant les Communes.
- Loi organique modifiant certaines dispositions de la loi organique relative à la Région ;
- Loi organique modifiant certaines dispositions de la loi relative à l'élection des députés représentant les mauritaniens établis à l'étranger.
- Loi organique modifiant les dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi organique modifiant l'ordonnance, modifiée, portant loi organique relative à l'élection des députés à l'Assemblée Nationale
- Loi organique modifiant certaines dispositions de la loi organique modifiant l'ordonnance modifiée, portant loi organique relative à l'élection des députés à l'Assemblée Nationale.
- Loi autorisant la ratification de l'accord de siège signé le 28 mai 2019 à Nouakchott entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Organisation Internationale pour les Migrations.
- Loi autorisant la ratification de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, signée à Nouakchott le 14 septembre 2022.
- Loi autorisant la ratification de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, signée à Nouakchott le 14 septembre 2022.
- Loi autorisant la ratification de la convention relative à l'extradition entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, signée à Nouakchott le 14 septembre 2022
- Loi autorisant la ratification de la convention de l'Union Africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel.
- Loi portant promotion immobilière.
- Décret fixant les modalités du recensement administratif à vocation électorale (RAVEL).
- Décret portant application de certaines dispositions de la loi portant statut des personnels de la sécurité civile.
- Décret relatif au découpage communal de la Moughataa d'Amourj
- Décret relatif au découpage communal de la Moughataa d'Adel Bagrou
- Décret relatif au découpage communal de la Moughataa de Oulata
- Décret relatif au découpage communal de la Moughataa de Touil
- Décret relatif au découpage communal de la Moughataa de Lexeiba
- Décret relatif au découpage communal de la Moughataa de Tékane
- Décret relatif au découpage communal de la Moughataa de Maal
- Décret relatif au découpage communal de la Moughataa de Wompou
- Décret relatif au découpage communal de la Moughataa de Ghabou
- Décret prorogeant la durée de validité de la carte d'identification.
- Décret portant convocation du collège électoral pour l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale.
- Décret portant convocation du collège électoral pour l'élection des Conseillers Régionaux et des Conseillers Municipaux.
- Décret portant approbation du plan de lotissement de la ville de Djigueni, Moughataa de Djigueni, Wilaya du Hodh Chargi.
- Décret portant approbation et déclaration d'utilité publique du plan de lotissement de la nouvelle ville Boughle.
- Décret portant approbation du plan de lotissement de la ville de R'kiz, Moughataa de R'kiz, Wilaya du Trarza.
- Décret portant approbation et déclaration d'utilité publique du plan de lotissement du regroupement de Koundy 3, Moughataa de Tekane, Wilaya du Trarza.
- Décret portant approbation du plan de lotissement de la Ville de Timbedra.
- Décret abrogeant le décret portant création d'une Commission Nationale de Qualification et de Classification des entreprises, maitres d'œuvres et bureaux de contrôle du secteur du bâtiment et équipements publics, portant institution d'un système de Qualification et de Classification des Entreprises nationales de bâtiments et de travaux publics.
- Décret modifiant de certaines dispositions du décret portant application de l'Ordonnance créant l'Agence de Développement Urbain de Nouakchott
- Décret portant approbation et déclaration d'utilité publique le plan de lotissement de la nouvelle ville de Magha.
- Décret portant approbation et déclaration d'utilité publique le plan de lotissement de la nouvelle ville El ATF.
- Décret portant approbation du plan général après implantation de la ville de Tintane, Wilaya du Hodh El Gharbi.
- Décret portant l'approbation du plan de lotissement de la ville d'Aïoun, Moughataa d'Aïoun, Wilaya du Hodh El Gharbi
- Décret portant approbation du plan de lotissement de l'Extension de la ville de Tichit, Moughataa de Tichitt / Wilaya du Tagant.
- Décret portant approbation du plan de lotissement de la ville de Néma, Moughataa de Néma/Wilaya du Hodh El Charghi et déclaration d'utilité publique de la zone d'extension.
- Décret portant approbation du plan de lotissement de la ville de Kiffa et de sa périphérie, dans la Commune de Kiffa, Moughataa de Kiffa, Wilaya de l'Assaba.
- Décret portant approbation et déclaration d'utilité publique le plan de lotissement de la nouvelle ville de Beder (Regroupement de Beder, Commune d'Oum Lehiadh, Moughataa d'Aioun, Wilaya du Hodh El Gharbi.
- Décret fixant les missions et la composition de la Commission technique chargée de la promotion immobilière.
- Décret abrogeant et remplaçant le décret portant création, missions et modalités d'organisation et fonctionnement du Haut Conseil du Numérique (HCN).
- Décret portant création d'un établissement public à caractère

administratif dénommé « Agence du Numérique de l'Etat (AN-Etat) » et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement.

- Décret portant relèvement du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG).
- Décret fixant le taux des prestations familiales.
- Décret modifiant et complétant certaines dispositions de celui portant réorganisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Concours.
- Décret portant restructuration de l'administration pénitentiaire.
- Mise en place d'un programme spécial de financement des infrastructures.
- Adoption des textes réglementaires de la promotion immobilière.
- Création d'une structure dédiée à l'entretien des bâtiments publics.
- Décret relatif au régime commun des concours administratifs pour plus d'équité et de transparence.
- Réforme de la législation du travail
- Révision du Code électoral (projets prioritaires)
- Plan d'action de la Stratégie nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme
- Elaboration et adoption de la stratégie nationale de la migration
- Mise en œuvre effective des mesures relatives au transfert des compétences et des moyens financiers aux collectivités territoriales
- Révision du Code des collectivités territoriales (projets prioritaires)
- Révision de la convention collective (projet de révision prêt en attente de la tenue du dialogue social en préparation)
- Elaboration et adoption des statuts de la fonction publique territoriale (projets prioritaires).

- Justice :

En vue de moderniser le système judiciaire et de renforcer son indépendance, plusieurs réformes ont été engagées, dont :

- L'actualisation et le renforcement de l'arsenal juridique à travers :
 - ✓ L'adoption du projet de loi portant modification du Code de procédure civile, commerciale et administrative ;
 - ✓ L'adoption du projet de loi portant statut des huissiers et la révision de l'organisation juridique de leur profession ;
 - ✓ L'élaboration de la loi relative aux conventions signées avec le Sénégal et l'Algérie ;
 - ✓ L'adoption du projet de loi relatif à la ratification de quatre accords de coopération judiciaire avec la République du Sénégal ;
 - ✓ La signature de trois accords de coopération judiciaire avec la République Algérienne Démocratique et Populaire ;
 - ✓ L'adoption du projet de décret portant réorganisation judiciaire ;
 - ✓ L'adoption du projet de décret relatif à la notification des convocations par voie numérique.
- Dans le domaine de l'accès à la justice :
 - ✓ L'élaboration d'une application numérique pour le registre des garanties mobilières ;
 - ✓ L'élaboration d'une base de données numérique pour gérer les conditions pénales des détenus ;
 - ✓ L'élaboration d'une plateforme numérique d'information et une application mobile pour la mallette du juge.

- La consolidation et la modernisation du système judiciaire avec, notamment:
 - ✓ L'organisation des états généraux de la justice et la validation du document national de réforme et de développement de la justice ;
 - ✓ La mise en œuvre de la feuille de route relative à la TIP (Trafficking in persons);
 - ✓ Le renforcement des Mouslihs pour élargir leur champ d'intervention à de nouvelles localités ;
 - ✓ La poursuite de réformes des établissements pénitenciers en vue d'améliorer les conditions des détenus ;
 - ✓ L'envoi des commissions de suivi de la chaîne pénale et à l'aide judiciaire des détenus ;
 - ✓ La distribution de la 2ème version de la mallette du juge ;
 - ✓ L'audit organisationnel et institutionnel du Département de la Justice ;
 - ✓ Le soutien continu aux enfants en conflit avec la loi ;
 - ✓ La réhabilitation des infrastructures pénitentiaires ;
 - ✓ La réhabilitation des infrastructures judiciaires ;
 - ✓ L'opérationnalisation d'un Centre d'accueil et de rééducation pour enfants d'une capacité de trente enfants à Kiffa ;
 - ✓ L'extension et la réhabilitation du « centre fermé » de Nouakchott ;
 - ✓ La construction de trois ateliers de formation professionnelle à Nouakchott et à Nouadhibou, spécialisés dans la plomberie, l'électricité, la menuiserie métallique et le commerce de l'aluminium.

- Dans le domaine des infrastructures :
 - ✓ La poursuite des travaux de construction des tribunaux des moughataas de :
 - ✓ Moudjéria et d'Aoujeft (Lot 4, 30%) ;
 - ✓ Barkéol et Ould Yenge (Lot 2, 40%) ;
 - ✓ Mederdra, Boghé et Mbagne (Lot 1, 95%) ;
 - ✓ Chami et Bir Mougrein (Lot 5, 95%).
 - ✓ Bassiknou, Timbedra et Koubeni (Lot 3, 40%)
 - ✓ La poursuite des travaux de construction d'une prison à Nouakchott (30%) et d'une autre à Kiffa (30%).

- Dans le domaine du renforcement des capacités :
 - ✓ L'acquisition de 10 véhicules 4x4 et la mise à la disposition des établissements pénitenciers, des Procureurs, des Présidents des tribunaux et des Chambres de la Cour suprême, de moyens de transport ;
 - ✓ Le renforcement des activités éducatives et des loisirs au niveau des établissements pénitenciers ;
 - ✓ La réduction de la surpopulation dans certains établissements pénitentiaires;
 - ✓ L'équipement des grandes prisons de matériels de sécurité ;
 - ✓ L'équipement des Cours d'appel de Nouakchott et des tribunaux de

- certaines Moughataas ;
- ✓ La poursuite de la formation des magistrats et auxiliaires de justice ;
- ✓ L'organisation de cours de formation pour les superviseurs des centres d'accueil sur les procédures de prise en charge des enfants en conflit avec la loi ;
- ✓ La formation de certains intervenants dans le domaine de la prise en charge des troubles de l'addiction et de l'usage de drogues ;
- ✓ La formation des régisseurs et du personnel de garde sur l'approche de sécurité dynamique et les normes de classification de sécurité pour les détenus.

- Renforcement de l'Etat de droit et des libertés

Les efforts dans ce domaine ont été principalement orientés vers l'apaisement du climat politique et le renforcement des institutions, la modernisation du système judiciaire ainsi que la promotion des libertés et droits humains.

En ce qui concerne l'apaisement du climat politique et le renforcement des institutions, les orientations ont porté sur :

- Droits de l'Homme

Dans le domaine de la promotion des droits de l'Homme et de la lutte contre l'esclavage, plusieurs activités ont été engagées, dont :

- L'élaboration d'un arrêté conjoint avec le département des Affaires Etrangères, fixant les dispositions d'un accord de siège entre l'Etat et les ONGs (Organisations non gouvernementales) étrangères ; La préparation en cours d'un arrêté pour la création d'un mécanisme national de référencement des cas de traite ;
- La finalisation du processus de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme et du Plan d'action national de mise en œuvre de cette Stratégie ;
- L'élaboration de la Stratégie Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme ;
- L'élaboration de la Stratégie Nationale de la Résilience et de l'Action Humanitaire, avec l'organisation de l'atelier de validation technique ;
- La poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes ;
- La mise en place du jury du Prix National des droits de l'Homme et de la cohésion sociale et lancement des préparatifs de son attribution, pour la première fois ;

- L'organisation d'une conférence sous-régionale des organisations de défense des droits de l'Homme du G5-Sahel sur la lutte contre l'esclavage ;
- Le démarrage du processus de constitution de partie civile dans des cas de violation des Droits de l'Homme ;
- La mise en œuvre des recommandations de la Feuille de Route pour l'harmonisation de la législation nationale avec les dispositions des conventions internationales ratifiées par la Mauritanie ;
- L'organisation de la visite du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines de l'esclavage y compris ses causes et ses conséquences ;
- Le respect des engagements internationaux de la Mauritanie en matière des droits de l'Homme et l'élaboration et la soumission des rapports aux Organes de Traités ;
- La présentation des rapports périodiques de la Mauritanie devant la Commission des Droits de l'Homme ;
- L'opérationnalisation du Comité technique chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations du Rapporteur spécial onusien sur les formes contemporaines de l'esclavage ;
- Le lancement des activités de l'Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants ;
- Le lancement d'un Numéro Vert pour le signalement des cas de traite ;
- L'élaboration des critères d'éligibilité au Fonds d'appui aux victimes de la traite ;
- L'élaboration d'une note et des TDRs pour la mise en place d'un Programme National de Lutte contre la traite des enfants ;
- La préparation d'une campagne de sensibilisation contre l'esclavage et la traite ;
- La présentation des rapports périodiques de la Mauritanie devant la Commission des droits de l'Homme Arabe et la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- L'adoption des lignes d'orientation pour l'Intégration des Droits Humains dans les réponses aux pandémies ;
- Le renforcement des capacités de l'Observatoire National des Droits de la Femme et de la Fille (ONDFF).

- Diplomatie

Le renforcement de la dynamique de la diplomatie de notre pays sur les plans culturel, économique et social, ainsi que la protection des intérêts de l'État et des ressortissants mauritaniens à l'étranger, figurent parmi les priorités du Gouvernement. A ce titre, les réalisations ont porté sur :

- Le renforcement de la coopération et de la sécurité internationale à travers : L'action entamée depuis l'investiture de **SEM le Président de la République**, qui vise à renforcer le positionnement de notre pays au niveau de toutes les sphères d'influence régionales, continentale et internationale et de développer des partenariats et des relations bilatérales et multilatérales au service des intérêts de la Mauritanie ;

La participation active de la Mauritanie aux réunions et aux conférences mondiales a été décisive pour la paix, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et le renforcement d'un partenariat équitable entre les Nations.

La représentation de notre pays dans 6 commissions onusiennes :

- ✓ Vice-présidence de l'Assemblée Générale 77 des Nations Unies;
- ✓ Membre du bureau exécutif de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile ;
- ✓ Membre de la Commission inter-gouvernementale de l'UNESCO chargée de la Protection du Patrimoine Immatériel ;
- ✓ Membre du Conseil Economique et Social des Nations Unies ;
- ✓ Membre de la Commission des Nations Unies, chargée de la lutte contre toutes les formes de discrimination raciale ;
- ✓ Membre de la Commission des Nations Unies, chargée de la Protection des Droits des Travailleurs Migrants et des Membres de leurs familles.

La signature de 36 conventions de partenariat et de protocoles d'accord avec des pays et dans le cadre de commissions mixtes ;

La signature d'un protocole avec le Panama pour renforcer la coopération bilatérale.

- La réalisation d'infrastructures et le renforcement des capacités par :
 - ✓ L'ouverture de deux nouvelles Ambassades : au Canada et au Danemark ;
 - ✓ La construction/réhabilitation de nos Ambassades à Rabat (70%), Abou Dhabi (72%), Riyadh, Bamako et Dakar ;
 - ✓ La poursuite des travaux de construction du centre culturel de Banjul (60%);
 - ✓ L'établissement de situations statistiques des effectifs des mauritaniens résidants à l'étranger dans leur circonscription, en attendant d'effectuer un

recensement général ;

- ✓ La transmission de centaines de dossiers à l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés, pour produire des passeports et des documents d'état civil ;
- ✓ Le rapatriement de 192 dépouilles de citoyens décédés à l'étranger ;
- ✓ La libération et la prise en charge pour leur retour au pays de 2 étudiants mauritaniens qui étaient emprisonnés en Russie et en Indonésie ;
- ✓ La création d'un Département en charge des mauritaniens de l'Extérieur, en vue de renforcer la diplomatie mauritanienne à l'étranger et de mieux répondre aux besoins des citoyens vivant à l'extérieur.



Chancellerie et Ambassade de Mauritanie à Niamey (Niger)

- Défense

En vue de préserver l'intégrité territoriale, de protéger les citoyens et leurs biens et d'accroître les capacités d'interventions des forces de défense et de sécurité, plusieurs réformes ont été engagées par les pouvoirs publics. C'est ainsi que :

Au niveau des forces armées, les efforts ont porté sur :

- La formation continue au profit des membres des forces armées nationales ;
- L'acquisition de matériel spécifique et l'entraînement des unités ;
- Le renforcement des capacités des structures médicales et la modernisation des outils de travail ;
- L'acquisition de matériel médical moderne ;
- L'acquisition de bateaux et d'embarcation pour la Marine Nationale ;
- La construction d'infrastructures au profit de certaines structures de l'Etat ;
- L'augmentation des salaires et des pensions au profit des membres des forces armées ;
- La formation des ressources humaines ;
- L'augmentation des ressources financières pour l'aide médicale ;
- La poursuite de la prise en charge des membres des forces armées et de leurs familles ;

- La poursuite de la réhabilitation et de l'équipement des dispensaires ;
- La construction d'une pharmacie militaire et d'un centre dentaire ;
- L'équipement des bateaux avec des moyens modernes ;
- L'acquisition de système de surveillance pour la navigation maritime, les ports et les infrastructures pétrolières ;
- La construction d'infrastructures hôtelières et d'accueil ;
- L'extension du siège du ministère ;
- La poursuite de la restructuration générale des forces armées nationales ;
- La construction de deux brigades de gendarmerie ;
- La construction de la façade de l'Etat Major de la Gendarmerie Nationale ;
- La réhabilitation des locaux de la compagnie de Kiffa, le Club de Nouadhibou et la compagnie de Néma ;
- Le développement des infrastructures sportives d'entraînement ;
- Le renforcement des capacités du Centre de formation pour le maintien de la paix.



Iftar (coupure du jeûne du Ramadan) avec un groupe de soldats stationnés à Nbeiket Laouach (wilaya du Hodh Echargui)

- Intérieur

- En matière de **Sécurité intérieure**, les activités ont concerné, notamment :
 - ✓ La construction de trois (3) commissariats de police (Bassiknou, Toujinine 4, Maghta Lahjar);
 - ✓ La réhabilitation de quatre (4) commissariats (ksar 2, Riyad 1, El Mina 1, Seb-kha1), de l'Ecole Nationale de Police (ENP) et de deux (2) Compagnies d'intervention et de maintien de l'ordre (Sebkha, Kaédi);
 - ✓ L'achat de véhicules 4X4 avec Gyrophares ;
 - ✓ L'achat d'équipements (Matelas, lits, climatiseurs et matériels de maintien de l'ordre) ;
 - ✓ L'acquisition de cartes professionnelles pour la police.

- En matière de **Sécurité Civile**, les activités ont concerné essentiellement :
 - ✓ Le lancement des travaux de construction du siège de la Délégation Générale de la Protection Civile et de la Gestion des Crises (35%) ;
 - ✓ L'achèvement des travaux de construction et de réfection des casernes du Ksar, de Tevragh Zeina, de Toujounine, d'Aleg et de Kiffa, et la poursuite de la construction de celle d'Aioun et de la réfection de celles de Kaédi, Sélibaby et Akjoujt ;
 - ✓ Le renforcement du parc automobile par l'acquisition de 19 camions de lutte contre l'incendie, 12 véhicules de liaisons, 02 véhicules Pick Up, 04 ambulances et 09 véhicules de service ;

- En ce qui concerne la **Garde nationale**, les principales activités réalisées sont :
 - ✓ La construction de huit (8) postes de Commandement (Néma, Kiffa, Aleg, Tidjikja, Sélibaby, Akjoujt, Rosso et Kaédi) ;
 - ✓ La construction d'une mosquée au Groupement de Maintien de l'Ordre et de Combat (GMOC) n° 2 à Kiffa ;
 - ✓ La construction d'un bâtiment R+1 pour les officiers de l'école de la garde nationale de Rosso ;
 - ✓ La construction de 2 dortoirs au Groupement Spécial d'Intervention (GSI) à Nouakchott ;
 - ✓ La construction d'une station d'hydrocarbure ;
 - ✓ Le recrutement de 600 Elèves-gardes, dont 50 pour le Groupement Nomade (GN) et 35 personnels féminins ;
 - ✓ Le renforcement du parc automobile par l'acquisition de dix-huit (18) tout-terrains (4x4) pour les commandements, trois (03) camions,

vingt-deux (22) véhicules légers, sept (7) tout-terrains (4x4), cinq (5) véhicules blindés et quatre (4) bus ;

- ✓ L'amélioration des revenus du personnel par le relèvement de la prime pour charges militaires (PCM) et du taux de la prime générale d'alimentation (PGA) ;
- ✓ La réalisation de travaux d'infrastructures à l'Etat Major de la Garde Nationale ;

Dans le domaine des **affaires politiques et des libertés publiques** :

- ✓ La mise en œuvre de la nouvelle disposition relative aux associations à travers le déploiement de la plateforme FEDDAM ;
- ✓ La tenue d'un dialogue politique avec les partis politiques ayant abouti à un consensus sur les réformes électorales à engager, la tenue d'élections libres, consensuelles et transparentes ;
- ✓ La poursuite du dialogue politique en vue de définir les termes des réformes politiques post-électorales à engager de manière consensuelle.

• Dans le domaine de la **mise en œuvre des politiques et programmes gouvernementaux**, les autorités administratives ont réalisé les activités suivantes :

- ✓ La finalisation du plan d'action de la Stratégie Nationale de Gestion de la Migration ;
- ✓ La finalisation en cours de la Stratégie de la Direction Générale de l'Administration Territoriale, couplée d'un plan d'action triennal ;
- ✓ La signature d'une convention relative à la supervision par les autorités administratives de la mise en œuvre de plans d'urbanisme dans 9 villes de l'intérieur du pays : Néma, Timbédra et Djigueni, dans le Hodh Charghi, Aioun et Tamchekett au Hodh El Gharbi, Boumdeid en Assaba, Lexeiba au Gorgol Tékane et R'kiz au niveau du Trarza ;
- ✓ L'élaboration de plans d'intervention d'urgence en coordination avec les autorités concernées, en prélude de l'hivernage ;
- ✓ L'appui aux élections municipales, régionales et législatives ;
- ✓ La contribution au succès des politiques gouvernementales liées à l'École Républicaine ;
- ✓ La contribution au succès de la campagne agricole, dont **SEM le Président de la République** a supervisé le lancement depuis la Moughataa de Tamchekett ;
- ✓ La tenue de la 3ème commission Mixte Mauritanie- Espagne en matière de coopération dans la lutte contre l'immigration irrégulière, le terrorisme, la criminalité organisée, et le renforcement des capacités ;
- ✓ La tenue de la réunion de la Commission Nationale chargée de la coordination des projets ciblant les réfugiés ;
- ✓ La mise à disposition de 49 véhicules de commandement.

- libertés d'association et d'information

S'agissant des libertés d'association et d'information, il y'a lieu de souligner

- La révision de la loi sur les associations et l'adoption de ses décrets d'application ;
- La révision de la loi régissant la HAPA pour appuyer la professionnalisation de la presse, et élargir les compétences de cette institution ;
- L'élaboration, en cours, de la loi portant statut du journaliste professionnel ;
- La révision, en cours, du cadre juridique régissant l'aide publique à la presse privée, en vue de mettre en place un mécanisme intégré d'appui conformément aux recommandations de la commission Ad Hoc chargée de la réforme du secteur de l'information ;
- L'augmentation de 75% par rapport au montant initial (2019), soit 35 millions MRU en 2023 ;
- Une deuxième autorisation vient d'être octroyée à nouvelle chaîne de télévision privée « Sahara 24 » (31 juillet 2023) ;
- La poursuite de la mise en œuvre de l'approche de communication de proximité à l'échelle nationale par la création de deux (2) nouvelles stations radios à Tichitt et à Djowol 2023. Les travaux dans cinq (5) stations départementales sont à un niveau très avancés : Kobeni, Timbedra, Ntekane, Bir Moghrein et Oualata ;
- L'inauguration récente d'un huitième bureau régional de la Télévision Al Mauritania à Aleg ;
- L'élargissement de la couverture médiatique à travers la mise en œuvre de la phase II du plan de couverture FM : désormais 80% de la population est couverte en FM ;
- L'acquisition et la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme de diffusion satellitaire (Arabsat) ;
- La préparation d'un arrêté fixant le contenu et les documents à annexer au rapport d'activités des ONGs ;
- L'appui aux ONGs et Coopératives à vocation humanitaire et la formation de 25 ONGs dans le domaine humanitaire et les interventions d'urgence et l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) ;
- L'accompagnement des Organisations de la Société Civile Nationales et Internationales dans leurs démarches d'enregistrement sur (FEDDAM) et la mise en œuvre des mécanismes de suivi des OSCs sur la plateforme de gestion des organisations de la société civile (FEDDAM) ;
- La poursuite du Programme d'aide sociale en faveur des malades, Indigents

- et victimes d'Incendies ;
- L'élaboration d'une cartographie des financements disponibles pour les OSC ;
- L'appui et le financement de 20 initiatives portées par des OSC de développement ;
- La formation de 75 associations sur les techniques de suivi des politiques publiques, la gestion administrative et financière des OSC et le montage des projets ;
- L'appui à la structuration de 04 Plateformes Régionales de la Société Civile (Tagant, Nouakchott Nord, Nouakchott Sud et Nouakchott Ouest).



Inauguration du dispositif de sécurité et de contrôle de Nouakchott- ville
(les travaux ont connu des avancées importantes au cours de la période août 2022-juillet 2023)

- Décentralisation

Dans le domaine de la décentralisation, les activités ont concerné, en particulier :

- L'étude d'un projet de Code des collectivités territoriales ;
- La création d'un Centre de formation des agents des collectivités territoriales ;
- Le développement de logiciel de gestion budgétaire ;
- Le développement de logiciel de recouvrement des taxes et impôts ;
- L'élaboration d'un manuel de gestion des régions ;
- L'élaboration d'un manuel de production et d'harmonisation des documents administratifs communaux ;
- La mise en place et l'installation des nouveaux Conseils municipaux et régionaux ;
- L'élaboration d'un recueil des textes législatifs et réglementaires ;
- L'achèvement des travaux de construction des sièges des Conseils régionaux du Brakna et du Trarza.

La mise en œuvre du volet assainissement avec l'exécution des actions suivantes en faveur des communes :

- Le transfert des subventions de salaires du personnel de collecte des

- déchets ;
- L'acquisition du matériel de nettoyage et de tricycles de transport des déchets ;
- L'aménagement des décharges publiques ;
- L'achèvement de la construction des sièges du Conseil régional d'Aleg (95%) et de Rosso (90%).



Siège du Conseil Régional de Sélibaby

- Aménagement du territoire

S'agissant de l'aménagement du territoire, l'objectif poursuivi est un développement équilibré des territoires qui s'appuie sur une utilisation rationnelle des ressources naturelles et la préservation de l'environnement. A cet effet, les efforts ont porté sur :

- La poursuite de la construction de 100 logements (80 logements achevés et 20 logements en cours) dans les différents regroupements de localités ;
- Le regroupement des localités, doté d'école primaire, de complexe islamique, de centre de santé ou poste de santé, de marché de quartier, de marché de bétails et de cinq logements des fonctionnaires au niveau de Maghta Lahjar, El Atf et Tenwemend) (95%), Koundy 3 (100%), et Boughle au Hodh Echargui (83%) ;
- La finalisation et l'approbation des plans de lotissement des regroupements de Boughle (Hodh Echargui) et Bedr (Hodh Gharbi) ;
- La poursuite de l'extension de la ville de Adel Begrou (95%) ;
- La poursuite de l'installation d'un réseau géodésique sur tout le territoire

- national par l'acquisition de cinq (5) stations permanentes ;
- Le renforcement du réseau géodésique par la réalisation de 72 bornes, permettant l'amélioration de la précision des mesures pour les travaux cartographiques, topographiques ou cadastraux, qui sont entrepris dans le cadre des aménagements.
- La réalisation d'un inventaire toponymique géo référencé des lieux habités dans les trois (3) willayas du Brakna, du Guidimagha et du Gorgol ;
- La réalisation d'un inventaire toponymique géo référencé des objets géographiques pour la ville de Nouakchott ;
- La réalisation d'un répertoire toponymique des lieux habités des willayas du Brakna, Guidimagha et Gorgol ;
- L'achèvement des travaux de construction des équipements publics à Tenwemend (Adrar);
- La construction en cours des bâtiments publics du regroupement de Boughle.

- La Fonction Publique

En matière de réorganisation de la Fonction Publique, les réalisations ont été concentrées sur l'actualisation du cadre juridique à travers, notamment :

- La révision de la loi portant statut général des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat et ses textes d'application;
- La révision du régime de retraite et de pension ;
- L'élaboration d'un statut de la Fonction Publique territoriale ;
- La séparation des emplois politiques laissées à la discrétion de **SEM le Président de la République**, des emplois d'encadrements de l'Administration réservés à des fonctionnaires de l'Etat et définition des normes objectives d'accès à ces derniers ;
- La révision à la hausse de l'âge limite de départ à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- La vulgarisation du Référentiel des Emplois de l'Administration Mauritanienne ;
- Le renforcement des capacités des membres du Centre National du Dialogue Social (CNDS) ;
- La poursuite du développement MAWARID pour une meilleure préparation de la finalisation du Système Intégré de Gestion du Personnel de l'Etat (SIGPE) ;
- La poursuite de la numérisation des dossiers des fonctionnaires ;
- Le renforcement des capacités du centre des services des usagers ;
- La mise en place des bureaux khadamaty au sein des administrations.

- Affaires islamiques

L'objectif principal dans ce domaine est de préserver et de promouvoir les hautes valeurs de notre Sainte religion, à savoir la paix, la tolérance, l'égalité, la justice et la dignité humaine. Dans ce cadre, les principales activités réalisées sont :

- L'entretien et l'équipement de 22 mosquées dans les deux Hodhs pour un montant de 10 millions MRU ;
- La distribution de 488 tonnes de nourriture au profit de 6.400 imams et cheikhs dans le cadre du programme IFTAR SAYEM pour un montant de 21,2 millions MRU ;
- L'ameublement de la mosquée saoudienne pour un montant de 12 millions MRU ;
- L'inspection et le suivi de cinq (5) instituts régionaux (Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza et Guidimagha) ;
- La sélection des zones d'intervention dans les wilayas de Nouakchott, Gorgol, Assaba, Brakna et Guidimagha, la contractualisation directe avec 98 enseignants et 27 surveillants de terrain, et l'ouverture de 142 salles de classe pour l'enseignement originel, pour un montant global de 4,1 millions MRU ;
- La redynamisation de la sous-cellule qualité de l'Institut Supérieur des Etudes et des Recherches Islamiques pour un montant de 1 million MRU ;
- L'achèvement du dossier de l'école doctorale au niveau de la cellule qualité pour 50.000 MRU ;
- L'organisation d'un atelier de formation au profit de 15 employés de l'Institut sur les techniques de stérilisation, de numérisation et de reliure des livres et manuscrits, en coopération avec le Centre Arabe des Manuscrits pour 900.000 MRU ;
- L'aménagement de la salle des manuscrits, du service de la recherche scientifique, du bureau de la cellule-qualité, de la salle des archives, et du master en jurisprudence et problématiques contemporaines, pour un montant de 600.000 MRU ;
- L'acquisition d'un parc informatique pour un montant de 1 million MRU (80%);
- La réhabilitation de sept (7) mosquées à Nouakchott pour un montant de 3 millions MRU (70%);
- L'ameublement des Mosquées dans les wilayas du pays (79%) pour 1 million MRU ;
- L'aide aux 600 familles pauvres à Nouakchott pour 1 million MRU ;
- La reconstruction du mur de clôture de la Mosquée Ibn Abass ;
- L'achèvement des travaux de construction de la Mosquée à Nouakchott-Sud.

- Modernisation de l'Administration

D'importantes activités ont été initiées pour moderniser l'Administration et renforcer ses capacités, parmi lesquelles :

- L'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité numérique pour la période 2022-2025 ;

- L'élaboration d'études en cours pour la création d'une Autorité nationale de certification et de cybersécurité ;
- L'élaboration d'un projet de loi « STARTUP ACT » par les parties prenantes pour favoriser l'entreprenariat numérique et le développement de l'écosystème de l'innovation ;
- La création de l'Agence du Numérique de l'Etat (AN-ETAT) ;
- La poursuite de la construction du Datacenter National Tier-3 à Nouakchott « Nouakchott Data Hub » (55%) ;
- La mise à niveau et l'extension du réseau Intranet Administratif haut débit (RIAD) en fibre optique (60%) ;
- La réalisation d'un projet pilote d'identité numérique e-Id, destiné à mettre en place un système d'authentification en ligne pour les services publics et privés ;
- L'organisation du IBITKAR PRIZE prix de l'innovation (11 lauréats avec 6 prix de l'innovation) ;
- La modernisation et la rationalisation en cours de la gestion de la Rata ;
- La mise à jour de la plateforme numérique gouvernementale et l'acquisition du matériel de sécurité ;
- Le lancement du programme d'échanges d'expériences et d'expertises au profit des cadres des Départements ministériels ;
- La numérisation des principales archives (rapports politiques socioéconomiques y compris la résistance à la colonisation) ;
- La mise en place de deux laboratoires dédiés à la numérisation et à la conservation des archives nationales ;
- La préparation d'un film documentaire sur l'histoire de la Mauritanie ;
- La numérisation des fichiers d'archives les plus consultés ;
- La réalisation de l'étude technique pour les archives nationales ;
- L'acquisition de trois vedettes de surveillance du Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) ;
- L'achèvement des travaux de construction et l'équipement du centre de santé d'Iwik ;
- La réalisation du carénage de trois vedettes au Parc National du Banc d'Arguin ;
- L'acquisition de 6 moteurs 40 CV et les équipements accessoires.

Dans le domaine des bâtiments, l'objectif est de renforcer l'offre en bâtiments publics pour accroître les performances de l'administration et assurer un meilleur accueil des citoyens. Ainsi, les actions suivantes ont été enregistrées :

- La poursuite des travaux d'aménagement et de construction de la première place de cérémonie de la Moughataa de Tintane (50%) ;
- La mise en place d'un Géoportail et d'une base de données, permettant la gestion et l'archivage des plans de lotissement des villes de l'intérieur du pays (30%) ;
- La poursuite des travaux de renforcement de la voirie intermédiaire du marché communal de Tintane par des matériaux locaux (40%) ;
- L'achèvement des travaux de mise en place d'un Guichet unique en ligne pour la délivrance du permis de construire ;
- La réalisation des travaux de construction et de réhabilitation au niveau de la

- Présidence de la République ;
- La poursuite des travaux de réhabilitation et d'extension du Siège du Département en charge des Droits de l'Homme (75%) ;
 - L'achèvement des travaux de réhabilitation des bureaux et logements du Wali de Dakhlet Nouadhibou ;
 - La poursuite des travaux de construction de l'Ecole Nationale d'administration de Journalisme et de la Magistrature (32%) ;
 - La poursuite des travaux de construction du siège de la Protection Civile (35%) ;
 - La poursuite des travaux de construction des bureaux et logements des :
 - ✓ Hakems de Tachott (100%), Gouraye (60%) et R'kiz (100%) ;
 - ✓ Chefs d'arrondissement de Mal (65%) et M'Haijrat (45%) ;
 - ✓ Communes de Ghabou (90%), et Adel Bagrou (50%).
 - La poursuite des travaux de réhabilitation de la villa de passage de Tidjikja (60%) ;
 - L'achèvement des travaux d'entretien et de réhabilitation des équipements publics réalisés à Tintane ;
 - Le lancement des études pour la création de l'Agence de Certification et de Cybersécurité de l'Etat (ACC-ETAT).



Pose de la première pierre du projet de construction d'un Datacenter à Nouakchott (les travaux ont connu des avancées importantes au cours de la période août 2022-juillet 2023)

De plus, d'autres importantes réformes sont en cours de réalisation :

Encadré 2 : réformes en cours pour un état fort moderne au service du citoyen

- Loi autorisant la ratification de la constitution et de la convention de l'Union Africaine des Télécommunications (le CAP, décembre 1999, révisées à Harare en juillet 2014).
- Loi sur la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles : en cours de représentation au parlement.
- Loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi portant code de procédures civile, commerciale et administrative.
- Loi modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance portant organisation judiciaire
- Loi relative à la profession des huissiers de justice.
- Stratégie nationale de promotion de la société civile (SNPSC).

III - Une économie résiliente et engagée vers le chemin de l'émergence

- Rappel des priorités et objectifs :

L'objectif principal est de créer un environnement favorable au développement d'une économie productive et diversifiée, génératrice de plus de richesse et d'emplois. Dans ce cadre, les priorités stratégiques sont :

- **Promotion d'une économie productive et diversifiée, génératrice de plus d'emplois et de valeur ajoutée**
- **Réalisation d'infrastructures de soutien à la croissance**
- **Promotion d'un secteur privé compétitif, moteur de croissance**
- **Émergence de Villes productives**
- **Promotion d'un emploi décent pour tous**

Partant de ces priorités, le Gouvernement s'est fixé comme objectifs de rénover le cadre de gouvernance, de diversifier et de développer la production nationale en s'appuyant sur une meilleure mise en valeur des secteurs pour lesquels le pays possède des avantages comparatifs, de tendre vers l'autosuffisance alimentaire, de favoriser l'émergence d'industries de transformation, tout en protégeant l'environnement, de développer les infrastructures de soutien à la croissance, de favoriser l'émergence des territoires viables, et de promouvoir le développement d'un secteur privé compétitif et un emploi décent.

Dans ce cadre, plusieurs importantes réformes ont été réalisées :

Encadré 3 : réformes réalisées pour une économie résiliente et engagée vers le chemin de l'émergence

- Loi autorisant la ratification de la convention de crédit, signée le 09 janvier 2023 entre la République Islamique de Mauritanie et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID), portant sur la contribution de l'OFID au financement du projet d'Alimentation en Eau Potable de la Ville de Kiffa.
- Loi autorisant la ratification de la convention de crédit, signée le 02 mai 2023, entre la République Islamique de Mauritanie et le Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement, destinée à la participation au financement du projet d'alimentation en eau potable de la Ville de Kiffa à partir du fleuve Sénégal.
- Loi portant loi des finances rectificative 2023
- Loi portant Loi de Finances pour l'année 2023.
- Loi portant règlement définitif du budget pour l'année 2021.
- Loi relative à la liberté des prix et à la concurrence
- Loi autorisant la ratification de l'accord de prêt signé le 10 décembre 2022, entre la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement (IDA), destiné au financement du projet d'Appui au Développement et à l'Innovation dans le Secteur Agricole en Mauritanie (PADISAM).
- Loi autorisant la ratification de l'accord cadre (vente à tempérament) signé le 13 décembre 2022, entre la République Islamique de Mauritanie et la Banque Islamique de Développement (BID), destiné à la participation au financement du Projet d'Alimentation en Eau Potable de la Ville de Kiffa.
- Loi autorisant la ratification de l'accord de prêt signé le 13 décembre 2022, entre la République Islamique de Mauritanie et la Banque Islamique de Développement (BID), destiné à la participation au financement du Projet d'Alimentation en Eau Potable de la Ville de Kiffa.
- Décret portant approbation d'une Convention d'Etablissement entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et la Société Biladi pour la Production Agricole et Animale-SA
- Décret portant approbation d'une Convention d'Etablissement entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et Kenz Mining-SA.
- Décret portant approbation d'une Convention d'Etablissement entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et la Société Al Mahaliya-SA.

- Décret portant modification de certaines dispositions du décret portant statut particulier des enseignants chercheurs universitaires et hospitalo-universitaires.
- Décret abrogeant et remplaçant le décret portant création du formulaire unique de demande de création d'entreprises.
- Décret portant approbation d'une convention d'établissement entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et la Société AL DHAFRA pour l'Investissement en Agriculture et l'Industrie SARL.
- Décret portant approbation d'une convention d'établissement entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et la Société Onyx Investment Mauritania –SARL
- Décret autorisant la participation de l'Etat au capital de la société d'aménagement du littoral de Nouakchott (SALN) et précisant le montant et les modalités de cette participation
- Décret portant approbation d'une convention d'établissement entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et la Société SOHODIA –Sarl
- Décret portant approbation d'une convention d'établissement entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et la Société SCOMAT-SA
- Décret portant concession provisoire d'un terrain à Nouakchott au profit de l'Hôtel Sabah.
- Décret portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « Beit Mal Zakatt El Mauritani ».
- Décret portant création d'un Compte d'Affectation Spéciale (CAS) intitulé « Fonds pour la Construction, la Réhabilitation et l'Equipement d'Infrastructures Scolaires (FCREIS) ».
- Décret portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public à caractère administratif dénommé « Agence Judiciaire de l'Etat (AJE) ».
- Décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret portant harmonisation et simplification du système de rémunération des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat et de ses établissements publics à caractère administratif.
- Décret modifiant, abrogeant et remplaçant le décret modifiant le décret portant attribution d'une dotation annuelle aux anciens Chefs d'Etat et aux anciens Chefs de Gouvernement de la République
- Décret portant concession provisoire d'un terrain à Nouakchott au profit de la Société MEYAN PROPRIETES.
- Décret portant concession définitive d'un terrain, dans la wilaya de Nouakchott Ouest, au profit de la société AFROPORT.
- Décret abrogeant et remplaçant le décret complétant certaines dispositions du décret portant harmonisation et simplification du système de rémunération des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat et de ses établissements publics à caractère administratif.
- Décret portant application de la loi relative à la chasse et à la gestion de la faune.
- Décret fixant les taxes et redevances minières.
- Décret modifiant certaines dispositions du décret modifié et complété, portant sur les titres miniers et de carrière.

Encadré 3 (suite) : réformes réalisées pour une économie résiliente et engagée vers le chemin de l'émergence

- Décret portant restructuration de la Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC).
- Décret portant approbation du Contrat d'Exploration-Production sur le Bloc BirAllah du Bassin Côtier signé le 11 Octobre 2022 entre l'Etat Mauritanien et les Sociétés BP, KOSMOS ENERGY et SMH.
- Projet de décret portant approbation de l'avenant n° 3 au contrat d'Exploration-Production relatif au Bloc C-15 du bassin côtier, signé le 26 décembre 2022 entre l'Etat Mauritanien et la Compagnie Total Energies.
- Décret autorisant la dérogation à la procédure d'appel à la concurrence pour une zone du domaine pétrolier.
- Décret portant approbation de l'avenant n° 2 au contrat d'Exploration-Production relatif au Bloc C-15 du bassin côtier, signé le 4 août 2022 entre l'Etat Mauritanien et la Compagnie Total Energies.
- Projet de décret portant approbation du Contrat d'Exploration-Production sur le Bloc C-2 du bassin Côtier signé le 21 février 2023 entre l'Etat Mauritanien et la Société Shell E&P Mauritania.
- Décret portant approbation de l'Avenant n°2 au Contrat d'Exploration-Production sur le Bloc C-10 du bassin Côtier signé le 21 février 2023 entre l'Etat Mauritanien et la Société Shell E&P Mauritania
- Décret regroupant l'octroi de deux permis d'exploitation n°2840 C2 et n°2841C2 pour les substances du groupe 2 (sable noir) dans la zone de Tiguimatine Sud et Tiguimatine de la Wilaya du Trarza, au profit de la Société Haitian Mining Mauritanie sa (HMMSA)
- Décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence pour le Développement de la Pêche et de la Pisciculture Continentales (ADPPC).
- Décret portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, dénommé « Office National des Ports de Pêche (ONPP) ».

- Décret portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes » (AMAM).
- Décret portant modification de certaines dispositions du décret relatif aux modalités de fixation du droit d'accès aux ressources halieutiques.
- Décret complétant les mécanismes d'attribution de quota des ressources halieutiques.
- Décret déterminant les modalités de constitution et de fonctionnement des organisations socioprofessionnelles de gestion des infrastructures agropastorales.
- Décret définissant les modalités de contractualisation entre l'État et les organisations socioprofessionnelles pour la gestion des infrastructures agropastorales.
- Décret portant création et organisation d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Agence Mauritanienne de Sécurité Sanitaire des Aliments » (AMSSA) et fixant les règles de son fonctionnement.
- Décret fixant les modalités du contrôle métrologique légal sur les produits préemballés.
- Décret portant création du Conseil National de Normalisation et de Promotion de la Qualité et fixant ses attributions et les règles de son fonctionnement.
- Décret portant création du Comité Mauritanien d'Accréditation et fixant ses attributions et ses règles de fonctionnement.
- Décret fixant les conditions, d'attribution de suspension ou de retrait de l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité.
- Décret fixant l'organisation, le mode de gestion et de fonctionnement des organes de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie
- Décret portant création et organisation d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Office National de Normalisation et de Métrologie (ONANOR) » et fixant ses règles de fonctionnement.
- Décret portant déclaration d'utilité publique des travaux du projet d'Alimentation en Eau Potable de ville de Kiffa à partir du Fleuve Sénégal.
- Décret modifiant certaines dispositions du décret portant création d'une compagnie aérienne dénommée «Mauritania Airlines International».
- Décret portant approbation des modifications apportées au statut de Mauritanian Airlines International adopté par le décret portant approbation du statut de Mauritanian Airlines International.
- Décret portant modification de certaines dispositions du décret portant application des dispositions de la loi portant Code de l'Aviation Civile.
- Stratégie Nationale de lutte contre la corruption (SNLC).
- Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2020-2030 : Elaborée.
- Loi sur les plastiques élaborée.
- Révision du Code de l'urbanisme.
- Exonération de tous droits de douane et taxes des installations modernes d'abattage et de production laitière.
- Actualisation de la stratégie nationale de l'industrie.
- Révision de la loi portant classification du réseau routier.

- Gouvernance :

En dépit du contexte particulier propre à cette période, fin 2022 et début de l'année 2023, marqué par la persistance des séquelles de la crise du Covid-19 à l'échelle mondiale et l'inflation galopante causée par la guerre de l'Ukraine, l'action du Gouvernement est restée soutenue et a permis la réalisation de plusieurs actions importantes, particulièrement dans le domaine de la gouvernance économique et celui des secteurs productifs. Ainsi, la priorité a été donnée aux équilibres macroéconomiques et à la stabilité monétaire, à l'intégration des secteurs productifs à l'économie nationale et au développement des chaînes de valeurs, ainsi qu'à l'accélération du processus des réformes tendant vers l'autosuffisance alimentaire.

• Gouvernance économique :

Les efforts menés au cours des années précédentes ont été poursuivis et approfondis, tant dans le domaine de la planification, la mobilisation des ressources, l'amélioration du climat des affaires et la promotion de l'investissement, que dans la promotion des Petites et Moyennes entreprises (PME)

et l'atténuation des effets négatifs des crises sur les populations les plus vulnérables. Dans ce cadre, on peut citer les réalisations suivantes :

- ✓ L'adoption du second plan d'action de la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2021-2025 ;
- ✓ L'actualisation et l'adoption de la Stratégie Nationale de lutte contre la Corruption ;
- ✓ L'actualisation de la Stratégie Nationale de Protection Sociale et l'organisation des ateliers régionaux ;
- ✓ La validation des stratégies régionales de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCRAPP) pour les Wilayas de l'Adrar, de l'Inchiri et du Tiris Zemour ;
- ✓ L'actualisation en cours du Programme d'Investissement Public (PIP) 2023 – 2025 ;
- ✓ La préparation du Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) 2022 de la SCAPP ;
- ✓ L'opérationnalisation du Comité de cadrage macroéconomique et budgétaire et finalisation du modèle de cadrage ;
- ✓ L'organisation d'un dialogue stratégique sur le cadre de coopération avec le Système des Nations Unies 2024-2027 ;
- ✓ La signature de 27 conventions de financement d'une valeur globale de 15,04 milliards MRU ;
- ✓ La préparation d'un important portefeuille de projets en Partenariat Public-Privé (PPP) dont :
 - Le projet d'Autoroute Nouakchott – Boutilimit ;
 - Le projet des pôles administratifs ;
 - Le projet de stockage des hydrocarbures à Nouakchott et Nouadhibou ;
 - Le projet de logements économiquement abordables à Nouakchott ;
 - Le projet de complexe intégré de production de sucre (COMASUD) ;
 - Le projet blocs-agricoles ;
 - Le projet d'Alimentation en Eau Potable (AEP) du Nord ;
 - Le projet de traitement des eaux usées du secteur de la pêche de Nouadhibou ;
 - Le projet de Délégation du Service Public de l'eau en milieu rural ;
 - Le projet de Port en Eaux Profondes à Nouadhibou ;
 - L'étude de faisabilité du projet d'autoroute Nouadhibou-Nouakchott -Rosso.

Encadré 4 : promotion d'un secteur privé national

- La création de 4.451 entreprises ;
- L'accord d'agrément au profit de 25 projets pour un investissement total déclaré de 12,6 milliards MRU ;
- La création de 5.660 emplois ;
- L'organisation des journées de l'investissement les 15 et 16 mars 2023 à Nouakchott, avec la présence de plus de 500 participants, dont plus de 60 investisseurs étrangers venus en Mauritanie pour explorer le potentiel économique et les opportunités d'investissement du pays.

L'adoption du projet de décret portant code des marchés publics ;

- ✓ L'élaboration d'un projet de loi portant création de la zone franche de Nouadhibou ;
- ✓ L'élaboration de la stratégie nationale d'ouverture des données (SNOD) ;
- ✓ L'éligibilité du pays au Programme « Seuil » du Millenium Challenge Corporation (MCC) ;
- ✓ L'avancement des travaux préparatoires à la réalisation du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) ;
- ✓ Le recrutement en cours de 30 cadres pour doter le Système Statistique National (SSN) en ressources humaines de qualité.

Enfin, le taux de croissance de l'économie, passé de 2,4% en 2021 à 5,3% en 2022, est attendu à 4,3% en 2023.

• **Gouvernance financière :**

Dans ce domaine, l'action du Gouvernement s'est focalisée en particulier sur :

- ✓ La révision du dispositif législatif et réglementaire relatif aux établissements publics ;
- ✓ La définition du calendrier et de la méthodologie du bilan d'ouverture ;
- ✓ La publication du rapport annuel sur les établissements publics et les sociétés à capitaux publics ;
- ✓ La mise à jour du plan comptable de l'État en lien avec la nomenclature budgétaire ;
- ✓ La rénovation de la nomenclature budgétaire, introduisant les budgets-programmes et d'autres classifications importantes prévues par la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) ;
- ✓ L'élaboration du Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT 2024-2026).

• **Gouvernance monétaire :**

Dans le domaine de la gouvernance monétaire, la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente et l'amélioration des conditions de fonctionnement du marché de change ont contribué à atténuer l'accélération de l'inflation. A cet égard, les activités suivantes ont été engagées :

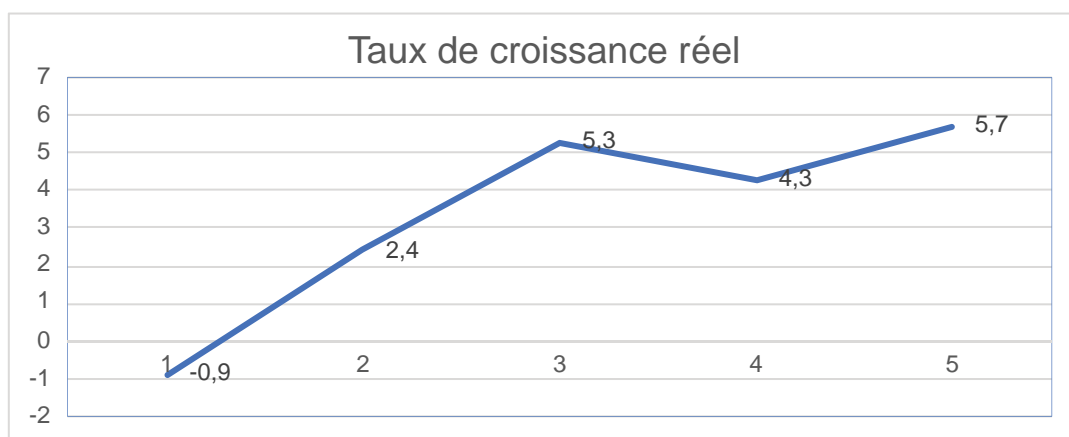
- ✓ Le taux directeur de la banque centrale a été rehaussé à deux reprises en 2022, le portant à 8% pour préserver la stabilité des prix à moyen terme dans un contexte marqué par une accélération du crédit au secteur privé et par la hausse des prix des produits de base importés ;
- ✓ La régulation de la liquidité bancaire à court terme s'est effectuée essentiellement par le biais des opérations principales, sous forme d'émissions hebdomadaires de bons Banque Centrale de Mauritanie (BCM), et un nouveau bon islamique baptisé « Senad » a été mis en place

pour les besoins de régulation de la liquidité détenue par les banques islamiques ;

- ✓ L'accent à été mis sur l'amélioration du fonctionnement du marché des changes, notamment à travers une gestion automatisée des transactions, une dynamisation de l'activité du marché ainsi qu'une plus grande transparence dans l'utilisation des devises ;
- ✓ Le volume des achats de devises par les banques sur le marché de change a doublé en 2022 pour atteindre 1,6 milliards USD contre 0,8 milliard USD en 2021, permettant aux banques de renforcer les relations avec leurs correspondants étrangers en augmentant sensiblement leur activité de financement du commerce extérieur, améliorant ainsi l'approvisionnement du marché local en produits essentiels.

• Principaux résultats économiques :

- ✓ Sur le plan des équilibres macroéconomiques, le programme national de relance économique lancé par le Gouvernement en 2020 pour une période de trois ans, le Programme Prioritaire Élargi du Président de la République (ProPEP), aura permis à notre économie de faire preuve d'une grande résilience. Ainsi, contrairement à beaucoup de pays, notre PIB n'a régressé cette année-là que de 0,9% en dépit de la crise du Covid et de ses conséquences économiques et sociales dévastatrices. Au surplus, la reprise a été au rendez-vous dès l'année suivante avec une croissance réelle de 2,4% en 2021, qui s'est accélérée en 2022 pour atteindre 5,3%. En 2023, elle devra se situer à 4,3% et à 5,7% en 2024 ;
- ✓ En variation sur 12 mois, l'inflation continue son recul pour le 4ème mois consécutif, passant à 8,9%. Mesurée en glissement annuel, l'inflation s'est inscrite en baisse, passant de 10,6% en juin 2022 à 4% en juin 2023;
- ✓ Le ratio de la dette publique est passée de 55,8% en 2020 à 50,3% en 2023, grâce à la mise en œuvre d'une politique d'endettement prudente;
- ✓ En termes de mobilisation de ressources, 29 conventions de financement ont été signées depuis juillet 2022, pour un total de 14,66 milliards MRU.



- Secteurs porteurs

Dans le cadre des secteurs porteurs de croissance et pourvoyeur d'emplois les efforts ont été concentrés sur :

- **Villes productives :**

Dans le domaine des villes productives, les actions entreprises ont porté sur :

Dans le domaine de la **gestion intégrée et durable des ressources naturelles et de la biodiversité terrestre**, on peut citer notamment :

- ✓ L'organisation de la campagne nationale de protection des pâturages contre les feux de brousse ;
- ✓ La réhabilitation des terres dégradées par la fixation des dunes et la conservation des sols;
- ✓ L'organisation de la campagne d'ensemencement aérien et de renforcement du Centre national de semence et de recherche forestière ;
- ✓ La restauration des terres agrosylvopastorales ;
- ✓ La réalisation des brise-vents ;
- ✓ La mise en place de Jardins ;
- ✓ Le développement de l'écotourisme par la mise en place des infrastructures écotouristiques traditionnelles (tentes et cases) ;
- ✓ La poursuite de la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion ;
- ✓ La réception des nouvelles espèces animales.

Dans le domaine du **renforcement de la prévention, de la gestion des pollutions et des menaces anthropiques**, les efforts ont été concentrés sur :

- ✓ La réalisation d'une évaluation environnementale stratégique pour le secteur minier ;
- ✓ L'organisation des missions de contrôle de conformité ;
- ✓ L'établissement d'une liste des unités industrielles ;
- ✓ Le suivi de l'utilisation du mercure dans les activités de l'orpaillage ;
- ✓ Le soutien des initiatives écologiques innovantes ;
- ✓ La promotion des énergies alternatives aux combustibles ligneux.

Dans le domaine du **renforcement des capacités**, les actions ont été orienté sur :

- ✓ La poursuite des travaux de construction de la clôture du Parc National d'Awleigatt (PNA);
- ✓ Le renforcement des capacités du personnel.

En matière **d'urbanisme**, il s'agit de créer des cadres de vie agréables qui permettent un épanouissement des populations tout en créant des emplois générateurs de richesses et de progrès. Les actions poursuivies ont concerné :

- ✓ L'achèvement de la révision du Code de l'urbanisme ;
- ✓ L'élaboration en cours d'une stratégie nationale de l'habitat (45%) ;
- ✓ L'achèvement de l'élaboration de la loi de la promotion immobilière ;
- ✓ La révision du décret portant typologie et tailles des établissements publics;
- ✓ L'achèvement des travaux de viabilisation de 450 ha au secteur 22 de Toujounine pour disponibiliser environ 13.000 parcelles destinées à accueillir les ménages issus des opérations de résorption des occupations illégales de terrains à Nouakchott; construction de 3 écoles, 10 magasins d'approvisionnement, 15 km de voirie stabilisée, 8 km de voirie bitumée ainsi que le raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité ;
- ✓ L'achèvement des travaux de construction et d'aménagement de trois places publiques (Tevragh-Zeina, Ibn Abass, et Riyad) ;
- ✓ La poursuite des travaux d'aménagement de trente (30) espaces verts à Nouakchott (30%) ;
- ✓ La réalisation du Schéma Directeur D'aménagement et d'Urbanisme (SDAU) Nouakchott à l'horizon 2040, le SDAU simplifié de Kiffa, et celui de Rosso sont en cours de réalisation ;
- ✓ L'achèvement de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de Tevragh Zeina ;
- ✓ La réalisation en cours d'un système d'information toponymique urbain de Nouakchott-Ouest (80%) ;
- ✓ L'élaboration et l'adoption des plans de lotissement des capitales régionales, villes et agglomérations de l'intérieur du pays (Aioun, Djiguenni, Kiffa, Koundi 3, Mheijrat, Néma, Tichit, Timbedra, Tintane, Tichit et R'kiz) correction du plan général de Nouakchott ;
- ✓ La poursuite de l'élaboration des plans de Kiffa, Atar, Tidjikja, Sélibaby et Djowol ;
- ✓ L'achèvement de l'exécution des plans de lotissement de Tamcheket, Tekane, Lexeiba 1 et Boumdeid ;
- ✓ Lancement d'une étude sur la mise en place d'un mécanisme de financement de l'habitat.

- **Mines, Pétrole et Gaz :**

Dans le domaine du pétrole et du gaz, l'action du gouvernement a visé la maximisation des retombées du secteur sur l'économie nationale, son intégration dans le tissu économique national et le renforcement du contenu local pétrolier et gazier. Dans le domaine minier, le renforcement des infrastructures géologiques de soutien, l'amélioration de l'attractivité du secteur minier et l'augmentation de ses retombées économiques ont été les principaux centres de réalisation.

Pour intégrer le secteur pétrolier et gazier dans le tissu économique national et créer une industrie de valorisation des produits pétroliers et gaziers, en plus de maximiser le contenu local dans les activités pétrolières, on peut citer les activités suivantes :

- ✓ Le suivi du développement de la première phase du champ gazier Grand Tortue Ahméyim (GTA) ;
- ✓ La préparation de la phase 2 de GTA ;
- ✓ L'évaluation en cours en vue d'une décision finale d'investissement du projet gazier Bir Allah ;
- ✓ La sélection d'un partenaire pour développer et exploiter une zone dédiée aux opérations pétrolières (Nouakchott, Ndjago ou entre les deux);
- ✓ Le schéma directeur du Gas Master Plan ;
- ✓ La réalisation d'une étude de faisabilité pour le gazoduc reliant GTA à Nouakchott, Ndjago ou une zone entre les deux ;
- ✓ L'élaboration de l'étude de faisabilité du projet de construction d'une centrale à gaz à cycle combiné de puissance de l'ordre de 200 MW en Partenariat Public et Privé (PPP) dans la zone de Ndiago ;
- ✓ L'élaboration d'une stratégie de contenu local ;
- ✓ La construction d'un centre de formation à distance ;
- ✓ Les études réalisées avec l'assistance du projet d'appui aux négociations des projets gaziers en Mauritanie et au Sénégal (PADG) ;
- ✓ Le renforcement du rôle de la Commission Environnementale (CE) à travers une meilleure prise en charge des risques de pollution liés aux opérations pétrolières ;
- ✓ La signature d'un Mémoire d'entente (MoU : Memorandum of Understanding) avec INFINITY POWER et CONJUNCTA portant sur les études pour le développement d'un projet d'hydrogène vert à grande échelle ;
- ✓ L'élaboration d'une feuille de route pour le développement de l'Hydrogène à faible teneur en carbone.

Pour maximiser le contenu local dans les activités pétrolières, on peut citer les activités suivantes :

- ✓ L'achèvement de la Stratégie Nationale du Contenu Local ;
- ✓ La réalisation d'études de préfaisabilité pour plusieurs opportunités d'investissement, visant la valorisation du gaz.

Pour renforcer les infrastructures de soutien au secteur minier, améliorer l'attractivité du secteur et augmenter ses retombées économiques, les réalisations ont porté sur :

- ✓ L'adoption de la loi cadre organisant l'activité minière artisanale et semi industrielle de l'or et déterminant le statut juridique de Maaden Mauritanie;
- ✓ L'actualisation du Guide de l'investisseur minier ;
- ✓ La réalisation d'une cartographie des couloirs d'activités artisanales de l'or ;
- ✓ La réalisation d'une étude relative au développement du contenu local de la société Tasiast Mauritanie Limited SA (TML SA) et sa contribution dans le secteur minier ;
- ✓ La mise en place d'un Comité technique pour la promotion des minéraux stratégiques ;
- ✓ Le lancement d'une étude sur les meilleures voies de cohabitation entre les mines artisanale et industrielle;
- ✓ La modernisation du système de cadastre minier (cadastre minier en ligne appelé fléxi-cadastre)
- ✓ L'élaboration de la Stratégie Minière Nationale afin d'améliorer l'attractivité du secteur et d'augmenter ses retombées économiques ;
- ✓ La finalisation et l'adoption du projet de la refonte globale du code minier ;
- ✓ L'entrée en production de 12 usines de traitement de résidus avec une production chiffrée à 1.920,19 kg ;
- ✓ La mise en œuvre du projet de diversification de la production minière en Mauritanie ;
- ✓ Le contrôle et l'encadrement de l'activité artisanale et semi-industrielle ;
- ✓ L'élaboration d'un programme pour assainir la situation cadastrale qui constitue un frein majeur au développement minier.

• Pêches et Économie Maritime :

La politique nationale en matière de pêche et économie maritime vise à assurer la bonne gouvernance du secteur pour une plus grande préservation des ressources halieutiques et de leur environnement marin et côtier, sa durabilité et son utilisation optimale, ainsi qu'une meilleure intégration à l'économie nationale. A cet effet, le Gouvernement a mis l'accent sur les activités suivantes :

- ✓ Le renforcement des démarches du plan d'aménagement par pêche et l'ajustement des mesures techniques de l'aménagement ;
- ✓ La maîtrise des capacités de pêche ;
- ✓ L'amélioration du système de gestion basé sur les limites de captures et le suivi de la production halieutique (la production globale au titre de l'année 2022 est de 995 mille tonnes contre 992 mille tonnes pour l'année 2021) ;
- ✓ Le renforcement du suivi, contrôle et surveillance des pêches ;
- ✓ Le renforcement des moyens de contrôle et de surveillance en mer ;
- ✓ Le renforcement du système de collecte des statistiques sur les pêches ;
- ✓ La protection et la conservation de l'environnement marin et côtier ;
- ✓ La réalisation de travaux dans le cadre de la chaîne de valeurs pour :
 - L'augmentation de la cadence de construction des navires des Chantiers Navals de Mauritanie (CNM) ;
 - La promotion des Points de Débarquement Aménagés (PDA) ;
 - L'amélioration des débarquements au Marché de Poisson de Nouakchott (MPN) à travers la consolidation du dispositif de contrôle et d'inspection sanitaire ;
 - La réalisation de pêches exploratoires ;
 - L'adoption et la mise en œuvre du plan d'appui à l'accélération de la transition vers moins de farines et plus de pélagiques pour la consommation humaine ;
 - La promotion des démarches de certification et de labellisation ;
 - La promotion de la construction navale : construction et équipement de locaux pour 3 ateliers (chaudronnerie, mécanique, usinage), construction de 28 embarcations de 14m en 2022 et acquisition d'une machine de découpe).
- ✓ La mise en place d'un système électronique de suivi des captures (Journal électronique de Pêche, pêches hauturière et côtière) - Phase de généralisation sur l'ensemble de la flotte de pêche en cours ;
- ✓ La mise en place d'une application informatique au niveau de toutes les usines pour le suivi et la traçabilité des captures ;
- ✓ L'élaboration en cours du plan d'actions quinquennal de recherche pour la période 2023 – 2027 ;
- ✓ L'organisation du Groupe de Travail quadriennal de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de Pêches (IMROP) sur l'évaluation des stocks ;
- ✓ L'aménagement des pêcheries et la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers ;

- ✓ L'obtention du financement pour la construction du siège de l'IMROP à Nouadhibou ;
- ✓ L'achèvement de la construction du siège de l'IMROP à Nouakchott ;
- ✓ L'acquisition de drones sous-marins (prospections des fonds marins) pour la recherche ;
- ✓ La construction et l'équipement du siège et laboratoires de l'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et d'Aquaculture (ONISPA) à Nouadhibou ;
- ✓ L'interdiction par arrêtés de toutes les espèces à l'usage de la farine à l'exception de la sardine ;
- ✓ Le plafonnement à partir de 2023 des quantités destinées à la farine ;
- ✓ L'obtention de l'agrément de l'ONISPA par l'autorité sanitaire du Brésil ;
- ✓ L'acquisition de deux (2) camions de 40 tonnes et 5 de 5 tonnes ;
- ✓ L'ouverture d'un Nouveau Centre à Maghama en plus de 11 points de distribution à Nouakchott et de 5 à Nouadhibou ;
- ✓ Les travaux de construction en cours de 3 nouvelles plateformes de distribution (Akjoujt, Atar et Zouerate) pour la Société Nationale de Distribution du Poisson (SNDP);
- ✓ L'acquisition en cours de 18 conteneurs de 20 pieds ;
- ✓ L'achèvement de la construction et équipement d'une chambre froide de stockage additionnelle des produits (capacité 1.000 tonnes) ;
- ✓ La création de la zone économique spéciale de Tanit ;
- ✓ La construction en cours d'une fabrique de glace de 80 tonnes ;
- ✓ L'achèvement des travaux de construction des locaux administratifs, de la brigade de gendarmerie, de la mosquée et d'un atelier de réparation de bateaux (Tanit) ;
- ✓ La construction en cours d'une Halle de poisson pour les petits pélagiques et deux fabriques de glace ;
- ✓ L'achèvement de la construction et équipement de la Station de Traitement et d'Épuration des eaux usées du Marché au Poisson de Nouakchott (MPN);
- ✓ La construction en cours du Pôle de Développement Intégré (PDI) au PK93 au sud de Nouakchott ;
- ✓ L'obtention de la certification ISPS (International Ship and Port Facility Security) du Port N'Diago et du Terminal des containers du port autonome de Nouakchott ;
- ✓ La construction en cours des centres de pêche de Néma, Kankoussa et Maâle;
- ✓ L'adoption de la lettre de politique et de planification (L2P) 2022-2024 du secteur des pêches et de l'économie maritime ;
- ✓ La construction et l'équipement d'une conserverie pédagogique à l'Institut Supérieur des Sciences de la Mer (ISSM) ;
- ✓ La création d'un Office National des Ports de Pêche (ONPP) ;
- ✓ Le lancement des activités de l'Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes (AMAM) ;
- ✓ Le lancement des activités de l'Agence pour le Développement de la Pêche et de la Pisciculture Continentales (ADPPC).



Usine de fabrication de conserves de poisson avec une capacité de production de 100000 boîtes par jour



Lancement des activités de l'Agence de Développement de la Pêche et de la Pisciculture Continentales à Kaédi

• Agriculture :

Pour le secteur de l'agriculture, les efforts du Gouvernement ont permis d'atteindre les objectifs suivants:

✓ Promotion de la Riziculture :

- L'aménagement de périmètres hydroagricoles sur 8.854 ha, dont 4.137 ha réalisés à plus de 95% ;
- Le lancement de l'aménagement des axes hydrauliques sur 179 km linéaires, dont 26 en phase d'approbation de Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et 117 en phase d'étude ;
- Le désenclavement des zones de production sur 222 km linéaires, dont 91 à plus de 90% ;
- La réhabilitation de 3 magasins et la construction d'un quatrième ;
- L'électrification des zones de production sur 250 km dont une première tranche de 400 poteaux est cours de réalisation.

✓ Promotion des cultures traditionnelles en zones pluviales :

- La réalisation de 5 grands barrages, et la réalisation/réhabilitation de 53 autres ;
- L'aménagement de cuvettes de décrues améliorées sur 3.450 ha ;
- La réalisation d'ouvrages mixtes (seuils, digues filtrantes, cordons pierreux) ;
- Les travaux de réalisation de 30 bassins de rétention des eaux pluviales ;
- La réalisation des digues et diguettes ;

Encadré 5 : quelques chiffres sur la valorisation des terres agricoles

Les résultats prévisionnels de l'Enquête Auprès des Ménages et Exploitants Agricoles (EMEA), au niveau national, font état de :

- Une superficie de 373.812 hectares contre 258 422 hectares pour la moyenne des 5 dernières années et 241.751 hectares en 2021- 2022 ; Soit respectivement une augmentation de 45% et 55%.
- En pluvial, les résultats définitifs font état d'une superficie totale mise en valeur de 301.248 hectares, contre 190.816 hectares pour la moyenne des 5 dernières années et 162.355 hectares en 2021-2022 ; Soit respectivement une augmentation de 58% et 86 %.
- Les superficies (prévisionnelles) mises en valeur en irrigué toutes saisons confondues sont de l'ordre de 72.564 hectares contre 67.606 hectares pour la moyenne des 5 dernières années et 79.396 hectares en 2021-2022 ; Soit respectivement une augmentation de 7% et une baisse de 9 %.

- L'acquisition de 1.058 tonnes de semences traditionnelles ;
- L'acquisition de 598 km de clôture, de 149 tracteurs et de 15 mini-tracteurs, de 100 motos et 100 véhicules tricycles, de 435 motoculteurs et 210 faucheuses et de 3.700 unités de matériels et équipements.
- ✓ Promotion des cultures maraichères :
 - L'aménagement et l'équipement de périmètres maraîchers sur 397 ha ;
 - La réalisation de mécaniques agricoles pour l'irrigation sur les périmètres maraîchers ;
 - L'équipement du Centre de conditionnement en matériel de froid (4 chambres froides) ;
 - La construction de 5 marchés aux légumes et de 15 unités de séchage des produits alimentaires ;
 - Le désenclavement des zones de production sur 28 km linéaires.
- ✓ Protection des cultures et des végétaux :
 - L'acquisition de 08 pulvérisateurs à monter sur véhicules ;
 - L'acquisition de 40.000 mètres de filets pour la capture des oiseaux et de pesticides Ultra-Low Volume (ULV) contre les sautereaux et de 600 détonateurs ;
 - L'opérationnalisation des équipes de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin.
- ✓ Statistiques et suivi-évaluation :
 - La conduite des enquêtes statistiques agricoles ;
 - La préparation du Recensement Général de l'Agriculture ;
 - La planification et suivi-évaluation des activités du Département ;
 - Le redéploiement d'un dispositif d'encadrement motivé ;
 - La mise en place de 298 Communautés d'Épargne et de Crédit Interne (CECI) : constitution, équipement, formation et mise en lien avec les Institutions de Micro-Finance (IMF) ;
 - Les travaux de construction et d'équipement de l'extension de la capacité d'accueil du Centre de Formation des Producteurs Ruraux (CFPR) à Boghé, de 120 à 180 places.

Encadré 6 : quelques chiffres sur la production agricole

- Au niveau national, la production brute est estimée à 557.645 tonnes toutes spéculations confondues contre 401.646 tonnes pour la moyenne des 5 dernières années et 491.396 tonnes en 2021-2022 ; soit respectivement une augmentation de 39% et 13%.
- La production céréalière nette totale est de l'ordre de 349.448 tonnes dont 124.967 tonnes de céréales traditionnelles, 223.970 tonnes de riz et 1.429 tonnes de blé. La variation par rapport à la moyenne des Cinq dernières années et par rapport à 2021-2022 fait ressortir, respectivement, une augmentation de 42% et 22%.
- Au niveau du pluvial, la production brute en céréales traditionnelles est de l'ordre de 146.906 tonnes ; contre 84.890 tonnes pour la moyenne des 5 dernières années et 62.996 tonnes en 2021-2022 ; Soit respectivement une augmentation de 73 % et une augmentation de 133%.

• Élevage :

Le secteur contribue à hauteur de 10% du PIB et 11% des emplois nationaux et fournit des revenus à près de 60% de la population. Il constitue de ce fait un levier important pour la sécurité alimentaire et dans la lutte contre la pauvreté.

Au cours de la période considérée, ce secteur a connu les réalisations suivantes :

- ✓ L'augmentation conséquente des crédits budgétaires alloués à la santé animale, qui sont passés de 20 millions MRU par an sur la décennie 2009-2018 à 30 millions MRU entre 2019-2021 puis à 162 millions MRU dans la loi de finances 2023 ;
- ✓ La mise en place d'un Fonds de Promotion de Développement de l'Élevage (FPDE) avec une dotation initiale de 800 millions MRU ;
- ✓ La construction d'une ferme intégrée pour l'amélioration des races et la production laitière à Timbedra au moment où quatre autres sont en cours de construction ;
- ✓ L'accompagnement d'une centaine d'éleveurs pour la mise en culture fourragère d'une superficie de plus de 600 ha dans plusieurs wilayas (Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Tagant et Guidimagha) ;
- ✓ La construction de 175 parcs de vaccination et de 46 postes vétérinaires pour la promotion des chaînes de valeur ;
- ✓ Le lancement de trois opérations d'assistance au cheptel en 2020, 2021 et 2022, qui ont permis de préserver ce patrimoine contre les aléas de la sécheresse ;
- ✓ La construction de seize (16) nouveaux marchés à bétail, de dix-huit (18) aires d'abattage et de deux (2) aires de repos dans plusieurs wilayas (Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza et Guidimagha), pour

Encadré 7 : situation du secteur de l'élevage en chiffres

Le pays dispose d'une richesse estimée en 2021 de 30,5 millions de têtes et produit (230.500 tonnes de viandes rouges, 560.000 tonnes de lait, 4,8 millions d'unités de peaux et cuirs et 12 millions d'unités de volailles) ;

Les importations ont porté sur 3 milliards MRU de produits laitiers, 1,2 milliards de produits avicoles et 1,9 milliards d'aliment de bétail.

Les exportations ont été, en 2021, de 750.000 têtes de bétail et 13,8 millions de peaux et cuirs.

Encadré 8 : mesures d'amélioration de la Gouvernance du secteur de l'élevage

- La mise en place d'un cadre institutionnel pour la valorisation des produits de l'élevage incluant la création de la Mauritanienne des Produits d'Élevage (MPE), la restructuration en cours de la Société Mauritanienne des Produits Laitiers (SMPL), ainsi que la mise en place d'un cadre de concertation national des parties prenantes ;

- Le lancement de l'opération de recensement de l'élevage, comme début de mise en place d'un système d'informations fiable sur le secteur.

une enveloppe totale de 195,2 millions MRU. Deux marchés à bétail et quatre aires d'abattages sont en cours de construction ;

- ✓ La réalisation de 42 forages pastoraux et de 93 puits pastoraux au Hodh El Chargui, au Hodh El Gharbi, en Assaba, au Gorgol, au Brakna, au Trarza, au Tagant et au Guidimagha ;
- ✓ L'élaboration de schémas d'aménagement pastoral pour les wilayas du Brakna, du Trarza, du Gorgol et du Guidimakha ;
- ✓ La Construction de trois dépôts de collecte de peaux brutes à Nouakchott, Kiffa et à Kaédi ;
- ✓ La construction d'un Centre de développement des techniques d'élevage des petits ruminants.

• **Industrie :**

- ✓ L'élaboration et l'adoption de la Stratégie Nationale de l'industrialisation à l'horizon 2030 ;
- ✓ L'adoption du projet de décret fixant les modalités du contrôle métrologique légal sur les produits préemballés

• **Commerce, Artisanat et Tourisme :**

Le Gouvernement a réalisé d'importantes activités, dont on peut citer :

Pour le commerce :

- ✓ L'adoption de la loi relative à la liberté des prix et à la concurrence ;
- ✓ L'adoption du projet de décret fixant les conditions, d'attribution de suspension ou de retrait de l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité ;
- ✓ L'achèvement des études pour la mise en place du Guiche Unique du Commerce Extérieur
- ✓ L'achèvement des études pour la mise en place d'un système de vérification de conformité des importations ;
- ✓ La création d'une Agence Mauritanienne de Sécurité Sanitaire des Aliments (AMSSA) ;
- ✓ La création d'un Office National de Normalisation et de Métrologie (ONANOR) ;
- ✓ La mise en place du Conseil National de Normalisation et de Promotion de la Qualité ;
- ✓ La mise en place du Comité Mauritanien d'Accréditation ;
- ✓ La construction à Nouakchott d'un centre de documentation ;
- ✓ La mise en place d'une base de données pour le registre central du

commerce ;

- ✓ La surveillance et le contrôle des prix des denrées alimentaires : 37.101 opérations, 9.484 infractions constatées, 7.732 plaintes enregistrées et traitées, avec 794 tonnes de produits périmés confisqués ;
- ✓ Le renforcement des capacités nationales sur les modalités pratiques d'exportations dans la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) ;
- ✓ La signature d'un accord préférentiel avec la Chine ;
- ✓ L'étude d'impact et d'évaluation d'un accord de libre-échange avec la Turquie.

L'artisanat :

- ✓ L'achèvement de l'étude pour l'identification des besoins en matière d'artisanat ;
- ✓ La poursuite des travaux de construction du Village Artisanal à Nouakchott et achèvement de celui de Chinguetti ;
- ✓ La participation aux foires de l'artisanat.



Pose de la première pierre d'un village de l'artisanat à Nouakchott
(les travaux ont connu des avancées importantes au cours de la période août 2022-juillet 2023)

Le tourisme :

- ✓ L'élaboration en cours du projet de loi sur le tourisme ;
- ✓ Le renforcement des capacités touristiques par la formation de 500 jeunes ;
- ✓ Le démarrage des activités de l'École d'hôtellerie et du tourisme ;
- ✓ L'organisation du salon du tourisme ;
- ✓ L'organisation des vols charters au niveau de l'Adrar pour la promotion du tourisme.

- **Emploi :**

Dans le domaine de l'Emploi décent pour tous, les efforts consentis ont été axés essentiellement sur :

- ✓ L'accueil et l'orientation de 31.037 nouveaux inscrits demandeurs d'emploi sur la plateforme DELIL ;
- ✓ La prospection des opportunités d'emplois et de stages (1.117 entreprises prospectées et 1.930 opportunités d'emplois ou de stages identifiés) ;
- ✓ L'accompagnement des bénéficiaires du Programme MOURAVAGHA (stagi) au profit de 6.326 diplômés bénéficiaires ;
- ✓ La mise en place de prêts à travers les opérateurs financiers ;
- ✓ La promotion des stages et l'insertion de 995 en entreprise ;
- ✓ Le renforcement des capacités de l'entrepreneuriat féminin en collaboration avec les organisations patronales féminines ;
- ✓ Le financement de 25 coopératives dans le secteur de transformation des produits locaux à Néma et de 44 coopératives agricoles au Gorgol ;
- ✓ L'appui à l'autonomisation de 1.650 apprentis et la reconversion de 200 diplômés vers des métiers porteurs et valorisation des métiers au profit de 400 autoentrepreneurs ;
- ✓ L'ouverture de quatre (4) Agences locales TECHGHIL et de quatre (4) Agences Caisses d'Epargne et de Crédits (CAPEC) dans la wilaya du Brakna ;
- ✓ Le recrutement de 20 éléments pour les quatre (4) nouvelles Agences locales TECHGHIL, en plus de six (6) éléments pour les Agences d'Aleg et de Boghé ;
- ✓ La formation en éducation financière au profit de 50 promoteurs à Néma et de 44 promoteurs au Gorgol ;
- ✓ La formation de 12 personnels d'accueil (Conseillers emploi) au Brakna ;
- ✓ L'organisation de 160 ateliers locaux sur l'emploi vert à Nouakchott, Rosso, Boghé et Kaédi ;
- ✓ L'organisation d'ateliers régionaux de concertation et d'échanges sur les freins psychosociaux qui entravent l'exercice de certains métiers porteurs d'emploi ;
- ✓ L'organisation d'une campagne de sensibilisation sur les métiers porteurs d'emploi en partenariat avec les fédérations des artisans et les associations des chômeurs ;
- ✓ La formation et l'insertion de 300 jeunes dans le domaine des Bâtiments Travaux Publics (BTP) à Nouakchott et de 50 sortants de l'Ecole de formation professionnelle de Néma ;
- ✓ La formation sur le maraichage, la pêche continentale au profit de 120 participants, au niveau local, à Atar, Aioun, Néma et Aleg ;

- ✓ La mise en place des prêts à travers des opérateurs financiers au profit de 3.138 bénéficiaires ;
- ✓ La formation technique de 20 bénéficiaires du Projet d'Employabilité des Jeunes (PEJ) et formation en gestion de 35 autres bénéficiaires du Projet d'Employabilité des Jeunes, au Hodh El Echargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Trarza et Guidimagha ;
- ✓ L'organisation d'un forum pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin à Nouakchott ;
- ✓ Le développement de l'entrepreneuriat pour 160 porteurs de projets accompagnés et financés ;
- ✓ La valorisation des métiers au profit de 400 bénéficiaires ;
- ✓ La validation des acquis d'expériences au profit de 500 bénéficiaires ;
- ✓ L'octroi de 5 subventions pour les microprojets des jeunes bénéficiaires du Projet d'Employabilité des Jeunes ;
- ✓ La réalisation d'enquêtes sur les besoins en compétences des entreprises : 55 entreprises ont été démarchées et deux études sont achevées et validées pour l'identification respectivement des besoins en formation pour les secteurs des Nouvelles Technologies de l'Information, et de la Communication (NTIC), le pétrole, gaz et mines.



• **Gouvernance environnementale :**

Dans ce domaine, les mesures ont été axées sur :

- ✓ L'élaboration de la loi sur les déchets solides, de la loi sur l'évaluation environnementale et du Code forestier ;
- ✓ La reprographie du guide sur l'éducation à l'environnement ;
- ✓ L'organisation des campagnes de sensibilisation des populations sur des thématiques environnementales.

- Infrastructures de soutien à la croissance

Dans ce domaine, le Gouvernement a accordé une attention particulière à la mise à niveau et au développement des infrastructures de base et de soutien à la croissance.

• **Energie :**

Sur le plan des **infrastructures électriques**, le Gouvernement a continué la poursuite de l'exécution des projets structurants. Malgré les difficultés rencontrées dans l'exécution des contrats, des avancées importantes ont été réalisées :

- ✓ Le projet de la ligne 225 KV Nouakchott – Keur Pèr (Saint-Louis Sénégal) dont le taux d'exécution est passé durant la période du bilan de 60% à 95%;
- ✓ Le projet d'installation du deuxième terre sur la ligne Nouakchott – Nouadhibou, lancé en juin 2022, a atteint un taux d'avancement de 70%. L'achèvement de ce projet est prévu en fin d'année 2023 ;
- ✓ Le projet de la ligne 225 KV Nouakchott – Zoueratt et les postes associés a connu une progression du taux d'exécution de 72% à 85% ;
- ✓ La réalisation du programme des essais de réception provisoire des éoliennes du projet de la Centrale Eolienne de Boulenouar.

Le Gouvernement a également continué la préparation et le lancement de nouveaux **projets structurants** durant cette période, dont on peut citer :

- ✓ Le lancement du projet de la ligne 90 KV Keur Meceine – N'Diago ;
- ✓ La réalisation des études de préfaisabilité de la Centrale à Gaz de 200 MW ;
- ✓ L'organisation d'une table ronde pour le financement du projet de la ligne 225 KV Nouakchott- Nema et postes associés.

Sur le plan de la **sécurisation des approvisionnements du Pays en produits pétroliers et l'augmentation de la capacité de stockage nationale des hydrocarbures**, les avancées suivantes ont été réalisées :

- ✓ Le projet d'extension de la capacité de stockage de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH) de Nouakchott (GO : 17.000 m³, Fuel : 3.500 m³ et Essence : 3.500 m³), lancé au cours du deuxième semestre 2022 a connu un taux d'avancement de 40%, et sa date d'achèvement est prévue au premier trimestre 2024 ;
- ✓ Le Projet d'Extension des capacités de stockage de la GIP SA (Société de Gestion des Installations Pétrolières) à la Raffinerie de Nouadhibou (GO :

20.000 m³, Fuel : 30.000 m³ et Essence : 9.000 m³) progresse avec une cadence d'exécution satisfaisante, sa date d'achèvement prévue initialement en fin 2024 est maintenue ;

- ✓ Le lancement des travaux en juin 2023 du projet de renouvellement des pipes de dépotage entre le quai et les dépôts. La durée prévisionnelle des travaux est de 10 mois ;
- ✓ L'étude et l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) pour la mise en concession PPP des dépôts de Nouadhibou et Nouakchott.

Sur le plan de **l'électrification rurale**, du programme de renforcement et d'extension des réseaux, les actions réalisées se présentent comme suit :

- ✓ L'achèvement du projet d'électrification rurale de la Zone d'Aftout El Echargui desservant 34 localités (lot 1 : construction d'une ligne de 90 kV lot2 : réseau et branchement) ;



Lancement du projet d'électrification rurale de la Zone d'Aftout El Echargui desservant 34 localités (lot 1 : construction d'une ligne de 90 kV lot2 : réseau et branchement)

- ✓ Le lancement en juillet 2023 des travaux du Projet Régional d'Accès à l'Electricité et de Technologie de Stockage d'Energie par Batterie-BEST (481 localités dans les Wilaya du Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimagha), pour la réalisation de 3.000 km de lignes 33 KV sur un rayon de 100 km autour des postes l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) ;
- ✓ Le lancement de l'exécution du projet de la Boucle 33 kV Kaédi – Sélibaby - Kaédi. Ce projet couvre 77 localités au niveau des Moughataa de Kaédi, Lekseiba, M'Bout, Maghama, Sélibaby, Gouraye et Wompou ;
- ✓ La poursuite des travaux dans les différentes zones ciblées par le Programme d'électrification de la zone de production agricole dans la Vallée. Le taux d'avancement de ce projet a atteint 70% ;

- ✓ La poursuite de l'exécution du projet 50 moughataas pour la réhabilitation et le renforcement des installations de production et d'évacuation de l'énergie électrique de 44 centrales de l'intérieur du pays : 10 groupes semi rapides ont été installés à Atar, Chami, Tintane (2 groupes), Koubenni , Guerou, Akjoujt, Tidjikdja, Kiffa et Aioun ;
- ✓ Le lancement des travaux du Programme d'électrification rurale, qui couvre 187 localités, dont 38 localités au Hodh El Chargui, 58 localités au Hodh El Gharbi, 12 localités au Tagant, 31 localités en Assaba, 28 localités au Trarza et 20 localités au Brakna. Les travaux sont en cours pour 1 localité au Hodh El Chargui, 12 localités au Hodh El Gharbi, 9 en Assaba, 3 au Trarza et 3 au Tagant ;
- ✓ L'achèvement des extensions des réseaux à Nouakchott, Tidjikja, Boumdeid, Guerrou, El Ghaira et Tichitt. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme d'extension de réseau électrique des villes et localités et l'alimentation du Centre de Cheikh Mohamed El Mami ;
- ✓ Le lancement de la phase préparatoire pour l'exécution des travaux des projets RIMDIR (Programme de renforcement des investissements productifs et énergétiques en Mauritanie pour le développement durable des Zones rurales) et Moudoun pour l'électrification rurale dans la zone Est du pays.

Sur le plan de **transition énergétique** :

- ✓ Une feuille de route pour le développement de l'Hydrogène vert a été réalisée;
- ✓ Un Code de l'hydrogène est en cours d'élaboration.

Sur le plan de la **gouvernance** :

- ✓ La révision du code d'électricité ;
- ✓ L'étude de la stratégie nationale de l'électrification ;
- ✓ La préparation de l'organisation d'une table ronde des partenaires au développement pour le financement du programme d'investissement du secteur de l'électricité;
- ✓ La séparation de la SOMELEC en trois entités : Production & Transport et Distribution & commercialisation et Electrification Rurale ;
- ✓ La désignation des commissaires aux apports chargés de valider les bilans d'ouverture de chacune des entités du groupe ;
- ✓ La tenue des Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) constitutives des nouvelles sociétés du Groupe;
- ✓ La rédaction des cahiers de charges pour chaque activité préalable à la délivrance des licences d'exploitation, ainsi que des statuts des filiales est très avancée grâce à l'appui de la Facilité d'Assistance Technique (TAF : Technical Assistance Facility);
- ✓ La mobilisation imminente de 4 experts en présentiel pour accompagner la SOMELEC dans la mise en œuvre de la réforme.

- **Hydraulique :**

Pour ce qui est du secteur de l'hydraulique, les objectifs demeurent l'exploitation rationnelle des eaux de surface qui permette une amélioration de l'accès des populations à une eau de qualité aussi bien en milieu urbain que rural et une meilleure préservation des eaux souterraines. Dans le domaine, les principales actions ci-dessous ont été réalisées :

- ✓ La conduite de 330 études hydrogéologiques d'implantation par les structures du Département ;
- ✓ Le lancement du Projet d'alimentation en eau potable de la ville Kiffa et de 92 localités à partir du fleuve Sénégal ;
- ✓ Le contrôle de qualité de l'eau en milieu rural et urbain au niveau de 109 localités;
- ✓ La réalisation de 97 forages dans les différentes wilayas du pays ;
- ✓ La réalisation de systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) au niveau de 87 localités dans toutes les wilayas ;
- ✓ Le renouvellement de 523 équipements d'exhaure ;
- ✓ La poursuite de la révision du Code de l'eau et de la réforme de la Société Nationale de l'Eau (SNDE) ;
- ✓ La mise en place d'une tarification unifiée depuis avril 2023 ;
- ✓ La délégation en cours du service de l'eau potable à des opérateurs privés ;
- ✓ La pose de 845 Km linéaires de conduite dans le périmètre de la SNDE ;
- ✓ Le raccordement de 27.514 ménages au réseau d'eau ;
- ✓ L'accroissement de la production d'eau potable 53.293 m³/jour ;
- ✓ Réalisation de 3 barrages à Tamourt-Jaghva (Hodh El Echargui), Bedlahmar (Assaba) et Toueijegjit (Tagant), et 7 bassins de rétention (Brakna, Gorgol, Guidimagha, Adrar, Inchiri, Tiris-Zemmour et Hodh El Gharbi).



Le Président de la République inaugure la deuxième phase du premier volet du projet Aftout Echergui



- **Assainissement :**

Dans le domaine de l'assainissement, les actions suivantes ont été réalisées :

- ✓ La construction de 372 latrines dans différentes localités ;
- ✓ L'extension du réseau des eaux pluviales par la pose de 19 km linéaires de conduites portant sur le curage et la réhabilitation du réseau d'assainissement pluvial de la ville de Rosso et la finalisation de certains tronçons des eaux usées à Nouakchott ;
- ✓ Le lancement de l'appel d'offres pour les travaux d'assainissement des eaux usées de Nouakchott.

L'année 2022 était une année pluvieuse sur toute l'étendue du territoire national, toutes les wilayas ont été touchées par les inondations. Le Gouvernement a géré cette situation de façon efficace et a mis en place un plan de riposte avant l'hivernage 2023, dont les actions suivantes sont en phase finale :

- ✓ Le raccordement au réseau pluvial de la ville de Nouakchott de deux zones de Dar Naim et une zone au niveau de l'arrêt bus à Teyarett ;
- ✓ La construction de deux digues de protection à Dar Elbeida (El Mina) et à Al Basra (Sebkha) ;
- ✓ Le lancement des travaux de l'assainissement pluvial des villes de Kaédi et d'Aleg.

- **Transport**

En matière de transport, l'objectif demeure le renforcement du réseau routier national et le maintien en bon état de fonctionnement des tronçons



existants. A cette fin, les actions entreprises ont porté sur :

- ✓ Les travaux de réhabilitation du lot 3 (24 km) de la route Nouakchott-Boutilimitt ;
- ✓ Travaux de réhabilitation de la route Boutilimit-Aleg (112 km) ;
- ✓ Travaux de construction des routes neuves suivantes (Keurmacein–Ndiago, Amourj–Adel Bagrou et Benichab–RN4) ;
- ✓ Travaux de construction de 10 km de voirie à Sélibaby ;
- ✓ Travaux de pavage en pierres de roche dans les villes d’Aïoun, de Kiffa et de Sélibaby ;
- ✓ Lancement des travaux de construction du Pont de Rosso.



Lancement des travaux de construction du pont de Rosso entre le Sénégal et la Mauritanie

Par ailleurs, dans le cadre de la modernisation de notre capitale et de l’amélioration de la mobilité urbaine, les réalisations suivantes ont été enregistrées :

- ✓ Le lancement des travaux de l’Echangeur de l’amitié (Madrid), des Ponts de HAYE SAKEN et de Bamako ;



Echangeur Bamako à Nouakchott

(les travaux ont connu des avancées importantes au cours de la période août 2022-juillet 2023)

- ✓ L'inauguration des travaux des voiries réalisées en 2021 ;
- ✓ L'acquisition de 116 bus pour la STP qui a permis, à la société l'ouverture de nouvelles lignes pour les passagers ;
- ✓ L'élaboration d'un projet de mobilité urbaine pour Nouakchott à l'horizon 2026 qui comprend deux volets principaux :
 - Un volet infrastructure relatif aux travaux d'aménagements des voies réservées au Bus à Haut Niveau des Services (BHNS) sur les tronçons suivants BHNS1 : Toujounine – Polyclinique, BHNS2 : Carrefour Bamako – Carrefour Madrid, BHNS3 : Carrefour Madrid – Complexe Universitaire;
 - Un volet fournitures relatif aux acquisitions de 112 bus pour la STP, aux équipements pour les arrêts et la signalisation intelligente pour les intersections.
- ✓ Au niveau du secteur des infrastructures aéronautiques, le département a lancé les travaux de réhabilitation de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Nouadhibou ainsi que les travaux de construction de la piste de l'aéroport de Lemgheity.

- **Infrastructures numériques**

Dans le domaine du numérique, les objectifs poursuivis visent le développement des infrastructures et la sécurisation de la connectivité internationale pour moderniser l'administration. A cet effet, les principales activités réalisées ont porté sur :

- ✓ La préparation et validation d'un Document d'Appel d'Offres pour le projet de construction d'une seconde liaison par câble sous-marin à Nouadhibou;
- ✓ La mise en place d'une plateforme unique d'hébergement des systèmes d'information de l'Administration et la mise à disposition d'un accès à internet sécurisé et à haut débit ;
- ✓ La mise en place d'un environnement de travail numérique pour permettre aux agents de l'Etat de travailler et de collaborer facilement et en toute sécurité.

De plus, d'autres importantes réformes sont en cours de réalisation :**Encadré 9 : réformes en cours pour une économie résiliente et engagée vers le chemin de l'émergence**

- Loi autorisant la ratification de la Convention, signée à Nouakchott le 02 décembre 2018, pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur le capital et pour la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales, entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite.
- Loi autorisant l'accord de financement signé le 08 juin 2023, entre la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement (IDA) destiné au financement du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre.
- Loi autorisant la ratification de l'accord de financement signé le 20 mars 2023 entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), relatif au financement du Programme Régional Conjoint Sahel, en réponse aux défis du COVID-19, conflits et changements climatiques en Mauritanie.
- Loi abrogeant et remplaçant la loi portant création de la Zone Franche de Nouadhibou.
- Loi autorisant la ratification des statuts de la Banque Asiatique d'Investissement en Infrastructures (BAII).
- Loi abrogeant et remplaçant la loi portant création de la Zone Franche de Nouadhibou.
- Lancement de la révision du code des investissements ;
- Loi sur la gestion des déchets solides
- Loi sur le littoral.
- Révision de la loi d'orientation agropastorale
- Création d'une Agence nationale de financement de l'économie sociale et solidaire
- Elaboration en cours de la stratégie de politique nationale de population
- Introduction de la concurrence dans le processus d'attribution des licences de pêches
- Préparation en cours de la réforme de la SMCPP
- Mise en place en cours d'un fonds de financement de la pêche artisanale
- Révision du cadre légal minier (refonte du Code minier) : En cours de révision
- Elaboration en cours de la loi sur le contrôle phytosanitaire
- Instauration en cours d'un Guichet unique pour import/export
- Révision du Code forestier.
- Décret d'application de la loi sur la chasse et la gestion de la faune.
- Textes juridiques sur les évaluations environnementales.
- Mise en place d'un Centre de production des semences forestières.
- La révision du code de l'électricité ;
- Révision du Code de l'eau.
- Restructuration de la SOMELEC.
- Réorganisation de la SNDE.
- Mise en place d'un cadre général de la mobilité urbaine.
- Mise en service du roaming national.

IV - Un capital humain valorisé au service du développement

- Rappel des priorités et objectifs :

L'objectif principal dans cet axe est de promouvoir le développement d'un capital humain, à même de favoriser la réalisation d'une croissance économique inclusive, vigoureuse et à long terme, en mesure de réduire rapidement et durablement la pauvreté et de créer les conditions propices à son émergence. Afin de traduire cet objectif, l'accent a été mis sur les quatre (4) priorités stratégiques suivantes :

- Renforcement de la qualité et de l'efficacité du système éducatif
- Développement d'un système de santé à la portée de tous les citoyens
- Promotion de l'engagement citoyen des jeunes
- Développement du sport et des loisirs

Dans ce cadre, plusieurs importantes réformes ont été réalisées

Encadré 10 : réformes réalisées pour un capital humain valorisé au service du développement

- Décret portant création d'un Etablissement Public à caractère Administratif dénommé « Autorité Nationale d'Evaluation et du Contrôle de la Qualité de l'Enseignement de Base et du Secondaire » et fixant les règles de son organisation et son fonctionnement.
- Décret instituant et célébrant le 30 octobre comme Journée Nationale de l'Ecole Républicaine.
- Décret portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé « Institut pour la Promotion et l'Enseignement des Langues Nationales (IPELAN) » et fixant les règles de son organisation et de son fonctionnement.
- Décret portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé « Ecole Normale des Instituteurs de Kiffa » et fixant les règles de son organisation et de son fonctionnement.
- Décret fixant les modalités d'attribution des bourses aux élèves professeurs techniciens et aux élèves professeurs techniciens principaux en formation au Centre Supérieur d'Enseignement Technique (CSET) de Nouakchott.
- Décret portant création d'une Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Mines, du Pétrole et du Gaz à Nouakchott.
- Décret portant création d'une Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics de Riyad à Nouakchott –EETFP-BTP.
- Décret portant création d'une Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Technologies de l'Information et de la Communication de Nouadhibou –EETFP-TIC.
- Décret abrogeant et remplaçant le décret portant création du Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (HCRSI).
- Décret modifiant certaines dispositions du décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Institut Supérieur de l'Enseignement Technique de Rosso (ISET).
- Décret modifiant certaines dispositions du décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE).
- Décret modifiant certaines dispositions du décret portant statut particulier des enseignants chercheurs universitaires et hospitalo-universitaires.
- Décret portant avancement de grade de professeurs de l'enseignement supérieur.
- Décret portant réorganisation et fonctionnement d'un établissement Public à caractère administratif « Caisse Nationale de Solidarité en Santé » (CNASS).
- Décret portant création organisation et fonctionnement d'un Etablissement Public à caractère Administratif dénommé Centre National des Opérations d'Urgence en Santé Publique.
- Décret modifiant certaines dispositions du décret portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement Public à caractère administratif dénommé « Caisse Nationale de Solidarité en Santé » (CNASS), INSAV.

- Décret modifiant certaines dispositions du décret fixant les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'Ordre National des Médecins chirurgiens-dentistes Mauritiens (O.N.M.D.M).
- Décret modifiant certaines dispositions du décret fixant l'organisation et le fonctionnement de l'Ordre National des Médecins de Mauritanie (O.N.M.M).
- Décret modifiant certaines dispositions du décret fixant les conditions d'organisation et fonctionnement de l'Ordre National des Pharmaciens de Mauritanie (O.N.P.M).
- Décret fixant les modalités de présentation et d'instruction des demandes d'ouverture d'établissement pharmaceutique d'importation et de distribution en gros des médicaments.
- Décret portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement public à caractère administratif dénommé « Centre Hospitalier de Bassiknou ».
- Décret fixant les conditions d'exercice de la télémédecine et les domaines de son application en Mauritanie
- Textes d'application du décret de mise en place de l'assurance maladie volontaire pour le secteur informel
- Finalisation de la mise en place de la composante urbaine de SAMU à Nouakchott

Education :

Dans le domaine de l'éducation, les efforts consentis ont touché tous les ordres d'enseignement.

- Mahadras

En matière de promotion et de soutien aux Mahadras, les principales activités réalisées sont :

- ✓ Le lancement de deux actions pilotes « année préparatoire » dans 154 écoles primaires et 150 Mahadras pilotes ;
- ✓ L'augmentation des allocations destinées aux 9.750 Mahadras répertoriées pour un montant de 6 millions MRU ;
- ✓ L'organisation de deux symposiums scientifiques (L'Encyclopédisme Scientifique de la Mahadra mauritanienne, l'exemple de l'érudit El-Hajj Hamah Allah ; l'érudit Ibn Jizzi Al-Kalbi, son influence sur la Mahadra) ;
- ✓ L'aide aux 13 Mahadras dans le Hodh El Chargui.

- Enseignement préscolaire

Au niveau de l'enseignement préscolaire, les réalisations ont concerné :

- La poursuite de mise en œuvre du plan stratégique de développement de l'offre du préscolaire pour créer 100.000 places d'ici 2024, en mettant l'accent sur l'équité sociale. Plusieurs actions phares de la feuille de route de ce plan stratégique ont été exécutées à savoir :
 - ✓ La signature d'une convention de partenariat multipartite ;
 - ✓ La signature de conventions de partenariat avec 2 syndicats de l'enseignement privé, pour un total de 134 écoles privées d'une capacité d'accueil de 5.260 enfants issus de familles pauvres et 11 réseaux de la petite enfance ;

- ✓ L'ouverture à Nouakchott de 6 jardins d'enfants publics (dotés en personnels et équipements requis) ;
- ✓ La réfection de 8 jardins d'enfants publics dans 7 wilayas ;
- ✓ La révision en cours du programme de l'enseignement préscolaire pour la prise en compte des nouvelles exigences de l'encadrement du jeune enfant;
- ✓ La réception d'équipements et de fournitures au profit de 400 sections du préscolaire ;
- ✓ La prise en charge des frais de scolarisation de 9.800 enfants issus de familles vulnérables ;
- ✓ La clôture de l'année préscolaire 2022-2023, avec un total de 45.696 enfants inscrits, dont 60,5% issus de familles vulnérables.

- Enseignement fondamental et secondaire

Dans ce domaine, les réalisations ont porté sur :

- La poursuite des travaux de construction et de réhabilitation de plus de 1.700 salles de classe (SDC), dont 1.400 achevées et réceptionnées ;
- La poursuite du recrutement des enseignants de 1.898 au titre de l'année 2022-2023 ;
- La distribution de 85.000 tables-bancs ;
- L'appui au Programme de cantines scolaires, bénéficiant à 210.000 élèves dans 1.370 écoles sur l'ensemble du territoire national, issus essentiellement de familles démunies, en plus d'une campagne de déparasitage qui a touché 69.840 élèves ;
- L'octroi d'une subvention annuelle à 362 établissements dans le fondamental et le secondaire ;
- La distribution de 680 réservoirs d'eau au profit d'écoles sur tout le territoire national ;
- La poursuite du programme de distribution d'uniformes scolaires, au profit de 200.000 enfants ;
- L'achèvement de l'extension de l'école du regroupement de Sabhalla -Gorgol (8 classes, cantine scolaire, kiosque et un espace sportif) ;



Le renforcement de la qualité et de l'efficacité internes de l'enseignement fondamental et l'amélioration de la gouvernance au niveau de l'enseignement secondaire, en particulier par :

- La formation continue de 9.000 enseignants ;
- L'impression et la distribution de plus de 1.800.000 manuels scolaires ;
- Le niveau du Taux Net de Scolarisation (TNS) au primaire est passé de 78,1% en 2022 à 79,6% en 2023, et celui du taux de réussite aux concours d'entrée en sixième s'établit à 59,7% en 2022/2023 contre 55,7% en 2021/2022, soit une hausse de près de 4 points de pourcentage.

L'amélioration du pilotage et de la gouvernance de l'enseignement fondamental et secondaire, par la poursuite :

- du processus de mise en œuvre de la loi d'orientation du système éducatif national ;
- de la mise en place de plus de 750 Comités de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES) ;
- de l'internalisation des différents outils du Système d'Information et de Gestion des Effectifs (SIGE) pour l'optimisation de la gestion des ressources humaines.

Ces différentes réalisations ne sauraient être possibles sans un effort budgétaire soutenu. Le budget exécuté par le Département de l'éducation nationale est passé de 7,39 milliards MRU en 2022 à 8,22 milliards MRU en 2023.



- Formation professionnelle

Dans ce domaine, les efforts consentis ont permis :

- L'élaboration et la validation de la Stratégie Nationale pour la Formation Technique et Professionnelle à l'horizon 2030 ;
- La réalisation d'une étude pour la mise en place d'un système de certification /qualité ISO (SOME) dans 6 Etablissements d'Enseignement et de Formation Technique et Professionnelle & l'Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INAP-FTP) ;
- L'extension et la réhabilitation des écoles de formation d'Aleg et d'Akjoujt ;
- La promotion des stages et le placement de 172 stagiaires en entreprise ;
- La formation de 972 bénéficiaires du Projet d'Employabilité des Jeunes à Néma, Aioun, Kiffa, Rosso et Sélibaby ;
- L'ouverture de l'Ecole d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (EETFP) en Bâtiment et Travaux Publics (BTP) de Riadh/Nouakchott et recrutement de 200 nouveaux apprenants ;
- La création de la cellule de mise en place de l'Ecole d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (EETFP) d'Akjoujt et mise en place de la cellule et recrutement de 40 nouveaux apprenants ;
- La révision des programmes de formation ;
- La mise en place d'une carte de formation régionale, prenant en compte la spécificité de chaque région, à travers le recrutement de 6.930 nouveaux apprenants en formation diplômante dans les Etablissements de formation;
- La formation qualifiante de 14.800 jeunes ;
- La formation en cours de 2.325 jeunes en apprentissage ;
- L'acquisition des équipements techniques au profit des Etablissements de Formation Technique et Professionnelle (EFTP) ;
- La réalisation d'enquêtes sur les besoins en compétences des entreprises ;
- La réalisation d'enquêtes de suivi d'insertion des sortants de la Formation Technique et Professionnelle (FTP) pour la promotion 2020 et 2021 en formation diplômante ;
- La fabrication de 25.000 tables-bancs au profit des écoles publiques.



Inauguration de l'École d'Enseignement Technique et de Formation professionnelle des Bâtiments et Travaux publics de Riadh, wilaya de Nouakchott-Sud

- Enseignement supérieur

Dans ce domaine, les principales activités réalisées, sont déclinées comme suit :

- Les travaux en cours de construction de l'extension de l'Université de Nouakchott (40%) ;

Mobiliser les moyens adaptés aux évolutions de l'enseignement supérieur mauritanien :

- L'ouverture de 5 nouvelles filières de formation au niveau de l'Université de Nouakchott ;
- La création d'une filière de formation en « Communication et Multimédia » à la Faculté des lettres et sciences humaines ;

Renforcer la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur :

- L'augmentation de la masse salariale des enseignants du supérieur de 66,42 millions MRU en 2023 par rapport à l'année 2022 ;
- L'élaboration des termes de références relatifs au processus de contractualisation avec les Etablissements de l'Enseignement Supérieur ;
- L'organisation de 11 sessions de formation de renforcement des capacités ;
- La mise en place de 12 outils de gestion et d'administration ;
- La signature de 30 conventions de partenariat.

Renforcer l'efficacité des établissements d'enseignement supérieur :

- L'évaluation de sept (7) filières de formation par l'Autorité Mauritanienne de l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQUES) ;
- L'équipement de 14 laboratoires et salles de travaux pratiques ;
- L'organisation de six (6) formations de mise à niveau destinées aux étudiants, et de huit (8) formations destinées aux enseignants-chercheurs.

Améliorer les conditions de vie des étudiants :

- L'ouverture de la résidence des garçons au niveau du nouveau campus accueillant 1.500 étudiants ;
- L'octroi de bourses à l'étranger au profit de 1.500 étudiants et de bourses au niveau national au profit de 8.400 étudiants ;
- La prise en charge du transport à l'étranger de 1.000 étudiants et de 2.125.000 au niveau national ;
- Le Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU) a permis de réaliser des consultations médicales au profit de 3.637 étudiants et a assuré le service de 382.880 plats au profit des étudiants .

- Recherche scientifique

Les principales activités réalisées sont :

- Le financement de 4 projets de recherche ;
- L'acquisition en cours d'équipements de recherche mutualisable, pour une valeur de 15 millions MRU ;

- L'ouverture d'une nouvelle formation doctorale ;
- L'octroi de 29 bourses doctorales d'excellence ;
- La réalisation de cinq (5) abonnements aux plateformes numériques, aux profits des chercheurs ;
- L'attribution de 4 prix de recherche et d'encadrement, et de 6 primes de publication;
- La signature de 05 conventions de partenariat ;
- L'organisation de 25 manifestations scientifiques pour valoriser les résultats de la recherche ;
- Le financement de 31 mobilités des chercheurs ;
- L'abonnement à 5 plateformes numériques aux profits des chercheurs ;
- La soutenance de 9 thèses de doctorat ;
- La publication de 44 articles ;
- L'organisation de 3 manifestations scientifiques financées par l'ANRSI.

- Santé

En matière de rapprochement de l'offre de service aux populations les plus vulnérables, les activités réalisées ont concerné :

Le renforcement de la gouvernance du secteur de la santé:

- L'adoption du décret de création du Conseil National du don d'organe et de la transplantation d'organes ;
- L'adoption du décret mettant en place le Centre National d'Opérations d'Urgence en Santé Publique (CNOUSP) ;
- L'élaboration de la politique hospitalière ;
- L'élaboration de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène Publique 2022-2030 ;
- L'élaboration et la validation du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2022 – 2023 et de la politique nationale pharmaceutique ;
- La mise en place d'une Autorité technique de qualité de service ;
- L'élaboration des comptes nationaux de la santé (CNS) 2018-2019 2020-2021 ;
- La mise en place d'un système de suivi et de gestion de la qualité des soins des centres de santé et des hôpitaux.

L'augmentation de la couverture sanitaire universelle se traduit par les réalisations suivantes :

- L'augmentation du nombre d'assurés à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et ayant droit, s'élevant à 25.000 à la fin du premier semestre 2023, avec une prévision de 780.000 en fin d'année, contre 40.000 en 2022 ;



Visite de certaines structures de santé

- L'opérationnalisation en cours de la Caisse Nationale de Solidarité en Santé (CNASS) au Brakna et à Nouakchott ;
- La prise en charge gratuite des soins en réanimation pour 14.250 et des évacuations sanitaires pour 1.526 malades, ainsi que 2.480 femmes éligibles à la césarienne ;
- L'amélioration de la qualité et de l'utilisation des services de santé de la mère et de l'enfant.

L'Intensification de la mise en place des infrastructures et plateaux techniques

- L'acquisition en cours de 21 ambulances dont six (6) pour le Service d'aide Médicale Urgente (SAMU) ;
- L'équipement des maternités de six (6) Circonscriptions Sanitaire de Moughataa (CSM) et de quatorze (14) postes de santé ;
- L'acquisition des équipements et intrants dialyse : 120.000 kits, 20 générateurs, 20 fauteuils, 20 salles de traitement et 200 kits de maintenance ;
- L'acquisition de 12 respirateurs de réanimation et 12 poussettes seringues double voie pour le Centre Hospitalier Mère-Enfant (CHME) et le Centre Hospitalier National (CHN) ;
- L'acquisition d'équipements complets pour les Services Neurochirurgie et Ophtalmologie du CHN ;
- L'acquisition de deux (2) scanners et 32 barrettes pour le Centre Hospitalier National (CHN) et le Centre National d'Oncologie (CNO) ;
- La réhabilitation et l'équipement de trois (3) centres de santé, à Oueinat Zbel, Diguéni et Adel Bagrou ;
- L'acquisition en cours de 4 groupes électrogènes de 1.000 KVA, pour le Centre hospitalier Cheikh Zayed (CHZ), le Centre National d'Oncologie, le Centre Hospitalier Régional de Tidjikja et le Centre de Santé de Ouad Naga, pour sécuriser le fonctionnement des équipements de l'imagerie et du bloc opératoire ;
- L'acquisition de trois (3) cliniques mobiles et de deux (2) centrales oxygènes ;
- L'acquisition de six (6) incinérateurs pour 6 hôpitaux (Mohamed Ben Zayed, Akjoujt, Aioun, Nouadhibou, Centre hospitalier des spécialités (CHS), l'Institut National d'Hépatite-Virologie (INHV)) ;
- La dotation de 7 hôpitaux en équipements de blocs opératoires et salles d'accouchements des maternités ;
- La construction et l'équipement en cours de quatre (4) blocs opératoires de neurochirurgie et d'angiographie pour le Centre hospitalier des spécialités (CHS) de Nouakchott ;

- La finalisation de la construction et de l'équipement du Centre Hospitalier d'Atar et du Centre d'hémodialyse de Nouakchott.



La disponibilité et l'accès à des médicaments de qualité

- La mise à jour de la base de données des statistiques sur les produits classés comme drogues, stupéfiants et psychotropes sur les cinq (5) dernières années ;
- La mise en place d'un système permettant de suivre le circuit des médicaments dès leurs entrées sur le territoire national.

L'assainissement et la gestion des ressources humaines du secteur

- L'élaboration et la validation technique d'un référentiel de qualité de formation des paramédicaux ;
- La formation de 30 professeurs techniques adjoints à l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Santé (ENSSS), de 45 professeurs techniques adjoints dans les centres d'Excellences de la sous-région et de 150 personnels en management et pédagogie ;
- La formation de 510 Infirmières obstétricales pour leur reclassement en sage-femmes ;
- La finalisation de la révision de 17 programmes de formation pour toutes les écoles de santé, dont 15 pour les Techniciens Supérieurs toutes spécialités confondues, 1 au profit des Sage-femmes et 1 pour les Infirmiers d'Etat ;
- L'achèvement des travaux de construction de l'hôpital de Sélibaby d'une capacité de 150 lits ;

- L'achèvement des travaux de réhabilitation des services de chirurgie, d'urologie, de pédiatrie et de médecine interne ;
- La poursuite des travaux d'extension du Centre Hospitalier National (CHN) et du Centre Hospitalier Mère-Enfants (72%).



- Jeunesse

L'engagement citoyen de la jeunesse est considéré comme déterminant dans l'œuvre de construction nationale. Dans ce cadre, et conformément aux engagements de **SEM le Président de la République**, les efforts ont été orientés vers :

- L'élaboration de la Stratégie Nationale de la Jeunesse 2022-2030 ;
- La création d'une base de données des jeunes talents issus du milieu académique ;
- L'organisation de la 1ère édition de la Semaine Nationale pour la Culture, la Jeunesse et le Sport scolaire ;
- La distribution d'un appui de 11,8 millions MRU au profit de 465 associations de jeunesse ;
- La création d'une plateforme en ligne de volontaires et de bénévoles ;
- L'organisation d'une colonie de vacances au profit des lauréats du concours d'entrée en 6ème ;
- La mise en place d'un nouveau mécanisme d'appui axé sur les plans d'action des associations et regroupements des jeunes ;
- L'élaboration en cours d'un projet de loi régissant le volontariat ;
- Le montage en cours en collaboration avec les partenaires au développement d'un projet de promotion de la jeunesse à travers la culture et le sport ;
- Le lancement des travaux de réhabilitation de la nouvelle maison des jeunes à Nouakchott

- Sport

Les principales orientations dans ce domaine consistent à développer le sport professionnel et de permettre à chaque citoyen de s'épanouir en pratiquant le sport qu'il souhaite en fonction de ses aptitudes. Pour ce faire, les réalisations se sont focalisées sur :

- Le lancement des travaux d'élargissement du Complexe Olympique de Nouakchott ;
- L'organisation de la 1ère édition du tournoi des quartiers ;
- L'organisation de la deuxième édition du tournoi scolaire ;
- La distribution d'un appui de 8,8 millions MRU au profit de 336 clubs et associations sportives ;
- La distribution d'un appui de 3,5 millions MRU au profit de 50 académies et centres de formations ;
- La réception du nouveau stade Ramdhane à Rosso ;
- La réhabilitation et la modernisation des stades du Ksar et d'El Mina ;
- La participation honorable des Mourabitounes au Championnat d'Afrique des Nations (CHAN) 2023 en Algérie ;
- La réhabilitation et la mise à niveau du stade de Sélibaby.



Stade Ramdhane à Rosso

V - Une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même

- Rappel des priorités et objectifs :

L'objectif principal de cet axe est de mettre en œuvre une politique volontariste efficace qui permettra à chaque mauritanien, sans distinction aucune, de pouvoir s'épanouir et d'accéder à une vie décente. A cet effet, les principales priorités sont:

- Valorisation du patrimoine culturel
- Mise en œuvre d'une politique volontariste pour résorber les disparités issues des discriminations sociales
- Promotion de l'autonomisation des femmes pour une participation active au développement
- Intégration socioprofessionnelle pour une pleine participation des handicapés

Pour concrétiser ces objectifs et priorités, le Gouvernement a entrepris d'importantes mesures visant à : atténuer les manifestations de marginalisation et de vulnérabilité, consolider la cohésion sociale, insérer les populations vulnérables dans la sphère productive et la gestion des affaires publiques, assurer l'égalité d'accès à l'emploi, aux opportunités d'investissement et aux services publics, permettre une participation active des jeunes et des femmes à l'effort de construction du développement national.

En plus, d'autres importantes réformes sont en cours de réalisation

Encadré 11 : réformes réalisées pour une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même

- Loi autorisant l'adhésion de la République Islamique de Mauritanie à la Convention pour la protection des biens culturels, en cas de conflit armé, avec règlement d'exécution adoptée à la Haye, le 14 mai 1954, et l'adhésion à ses deux (02) protocoles.
- Loi autorisant l'adhésion de la République Islamique de Mauritanie à la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, adoptée à Rome le 24 juin 1995.
- Loi autorisant la ratification de République Islamique de Mauritanie à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, adoptée à Paris le 2 novembre 2001.
- Décret modifiant certaines dispositions de celui portant création de l'Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement.
- Décret portant création de l'Observatoire National des Droits de la Femme et de la Fille.
- Décret portant création et organisation d'un établissement public à caractère administratif dénommé « Centre de Formation pour l'Autonomisation de la Femme ».
- Création d'une Télévision de la famille.
- Stratégie Nationale de Protection sociale (SNPS), en cours d'actualisation.

- Culture

Conscient que le patrimoine culturel dont dispose le pays est aujourd'hui un outil de développement et une source d'épanouissement pour tout mauritanien, le Gouvernement a engagé plusieurs réformes en vue de sa valorisation et de son exploitation pour l'affermissement de notre identité nationale dans toute sa diversité.

Ainsi, les principales activités réalisées au niveau de ce volet sont :

- Le lancement par SEM le Président de la République, de l'appel de Djowol invitant les citoyens à s'inscrire dans une dynamique nationale pour le renforcement de la cohésion sociale et l'équité,
- La signature de l'appel de Djowol par le Premier Ministre et les membres du Gouvernement et l'élaboration en cours d'une application de collecte de signatures électroniques des citoyens ;
- L'organisation de la 1ère édition du Prix de SEM le Président de la République pour les Beaux-Arts ;
- L'inscription de la Mahadra sur la liste du patrimoine islamique, auprès de l'Organisation Mondiale Islamique pour l'Education, la Science et la Culture (ISESCO) ;
- L'inscription de huit (8) sites historiques sur la liste du patrimoine islamique, auprès de l'ISESCO ;
- Le lancement des activités de Nouakchott, "Capitale de la Culture dans le Monde Islamique pour l'année 2023" ;
- L'organisation de la réunion des ministres arabes de la culture à Nouakchott - Congrès Général de l'Organisation Arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences (ALESCO) ;
- La poursuite de la réforme et de la restructuration du Festival des Villes Anciennes (FVA), devenu Festival des Cités du Patrimoine (FCP) ; avec l'introduction d'une composante de Développement Multisectoriel (PDM) pour la redynamisation de l'activité culturelle et économique dans les 4 villes anciennes ;



Le lancement des activités de Nouakchott, Capitale de la Culture dans le Monde Islamique pour l'année 2023 ;



Première édition du Festival Culturel de Djowol

- L'organisation de la 11ème édition du Festival des Cités du Patrimoine, à Tichitt, et la mise en place d'une composante de développement d'environ 400 Millions MRU;
- L'organisation de la 1ère édition du Festival Culturel de Djowol et mise en place d'une composante de développement de 200 millions MRU ;
- L'organisation d'une rencontre culturelle à Rome sous la thématique « Nouakchott, capitale de la culture dans le monde islamique » ;
- La mise en place d'un nouveau mécanisme d'appui et d'autorisation des festivals culturels privés ;
- L'acquisition d'un siège au profit de l'association des jeunes Artistes plasticiennes ;
- L'organisation de deux (2) tournois du tir à la cible traditionnel «Coupe Président de la République à Tichitt », « Coupe Guetna à Atar» ;
- L'organisation de la deuxième édition d'un grand concert artistique et culturel à l'occasion du 28 novembre à Nouakchott.

- Plan – INSAF

Le plan de solidarité nationale et d'équité – INSAF, élaboré et mis en œuvre à partir de 2022, vient compléter les efforts déjà engagés par les pouvoirs publics en matière de consolidation de l'unité nationale et de renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociales. Les réalisations au cours de cette année ont porté, en particulier sur :

- L'obligation pour les autorités publiques et judiciaires de prendre l'initiative de chercher et de poursuivre les cas de discrimination, d'exploitation abusive ou de violence physique et verbale ;
- L'élaboration en cours d'une note conceptuelle pour la mise en place au niveau de 24 communes et communes pilotes, « d'un bureau communal de droit » comme lieu d'accueil, d'écoute et d'information sur les droits et les obligations des personnes qui se sentent stigmatisées, maltraitées ou lésées dans leurs droits ;
- L'affectation de médiateurs (Mouslih) compétents pour la conciliation, au niveau local et décentralisé dans le cadre du processus de mise en place de mécanismes territoriaux de règlement pré-juridictionnels des litiges ;
- La tenue de registres au niveau du Parquet pour le suivi des plaintes et des jugements de condamnations, permettant la documentation et la publication des jugements relatifs aux atteintes à l'unité nationale ;
- La création en cours d'un mécanisme national de financement des

- fédérations et clubs sportifs et culturels, et d'un plan d'appui aux académies sportives et de développement des jeunes talents (17 académies ont été financées et 25 en cours) ;
- La dématérialisation en cours des services les plus utilisés par les citoyens.

- Politique de protection sociale

En matière de politique de protection sociale, les réalisations ont concerné:

- Les activités de la Délégation à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion se poursuivent pour promouvoir un développement intégré dans la sphère des populations pauvres et vulnérables, permettant l'inclusion socioéconomique de ces populations et l'amélioration de leurs conditions de vie :
 - ✓ L'assistance sociale régulière de 94.031 ménages pauvres ;
 - ✓ L'appui financier à 597 coopératives productives ;
 - ✓ Le financement de 70 Activités Génératrices de revenus (AGR) des ménages pauvres ;
 - ✓ Le programme d'assurance maladie au profit de 100.000 ménages pauvres, dont le coût s'élève à 210 millions MRU, exécuté à 88% (23% entre août 2022 et 30 juin 2023) ;



Cérémonie du lancement officiel d'une assurance maladie complète et gratuite pour les 100.000 ménages les plus pauvres
(les travaux ont connu des avancées importantes au cours de la période août 2022-jUILLET 2023)



- ✓ L'acquisition des intrants pour la prise en charge de la malnutrition au niveau des structures de santé ;
 - ✓ L'acquisition et la distribution de 3.498 kits de gaz aux ménages pauvres ;
 - ✓ La poursuite des travaux de construction de 1.432 logements sociaux, type HAG (Habitat Autonome Groupé), au niveau de 10 capitales régionales de l'intérieur du pays pour un montant total de 1,17 milliards MRU, exécuté à 38% ;
 - ✓ L'assistance de 4.063 ménages pauvres pendant la période de soudure ;
 - ✓ L'assistance des cas sociaux et des cas urgents ;
 - ✓ Le financement et la supervision de la réalisation des travaux d'extension et de finition d'un bâtiment R+5, servant de siège à la Délégation à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion.
- Dans le même domaine et pour le renforcement de la lutte contre l'insécurité alimentaire, les activités ont porté sur :
 - ✓ La poursuite du programme de cash transfert, au profit de 76.847 ménages dans les zones prioritaires du pays ;
 - ✓ Le lancement d'une opération de distribution de kits alimentaires, en cours d'exécution en faveur 43.193 ménages dans les milieux urbains de Nouakchott et de Nouadhibou, et une seconde opération en faveur de 44.000 ménages est en cours de préparation ;

- ✓ L'assistance directe à plus de 1.535 ménages indigents et la prévision d'une assistance pour les populations sinistrées pour une cible de 18.440 ménages durant l'hivernage 2023 ;
- ✓ La mise en œuvre d'un programme de 707 projets, dont 416 microprojets et 291 AGR, dans le domaine de renforcement des capacités de production en faveur des collectivités et la création de revenus ;
- ✓ L'exécution d'un programme d'ouverture de 243 CRENAM (Centre de Réhabilitation en Ambulatoire pour malnutris modérés) au profit de 8.748 enfants de moins de 5 ans, et de femmes enceintes et allaitantes ;
- ✓ La mise en œuvre d'un programme de 127 AGR sensibles à la nutrition en plus de la distribution de 5.832 rations sèches pour accompagner les mères d'enfants dans les structures de nutrition communautaire ;
- ✓ L'exécution d'un programme de cantines scolaires pour une cible de 77.737 élèves dans 649 structures scolaires ;
- ✓ La mobilisation de quantités des produits alimentaires de 25.596 tonnes de blé, 8.532 tonnes de riz, 4.266 tonnes de sucre et 5.119 tonnes d'huile au profit de 1.754 boutiques à l'Intérieur du pays et à Nouakchott, pour la couverture des besoins de 131.550 personnes ;
- ✓ L'exécution d'un programme pilote de renforcement de 194 SAVS (Stocks Alimentaires Villageois de Sécurité), pour une quantité globale de 1.170 tonnes de blé, au profit des wilayas du Hodh El Echargui, du Tagant et de l'Adrar ;
- ✓ La consolidation des infrastructures de stockage par 33 unités, en cours de réalisation, à l'intérieur du pays et à Nouakchott, pour une capacité de stockage 134.700 tonnes ;
- ✓ Le lancement effectif du Programme des Pôles de Développement Intégrés 2023 dans les Wilayas des deux Hodh, de l'Assaba et du Tagant et signatures des conventions de partenariat avec les présidents des comités de gestion ;
- ✓ Le financement d'un Pôle de développement intégré dans la localité d'El Atf (Gorgol) ;
- ✓ Le lancement des procédures de transfert des Fonds de roulements au profit de 17 localités bénéficiaires du Programme National des Pôles de Développement Intégrés 2023 ;
- ✓ Le financement de 118 projets socio-économiques pour l'amélioration des conditions de vie des populations dans 4 wilayas, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme national des Pôles de Développement Intégrés (PDI) avec une enveloppe financière de 23.137.000 MRU ;

- ✓ L'assistance à 400 familles suite aux inondations de Kaédi avec des kits alimentaires et des produits d'hygiène ;
- ✓ La prise en charge des promoteurs des dossiers transmis pour les victimes d'incendies.

- **Assistance sociale aux groupes vulnérables**
 - ✓ L'élaboration en cours d'un profil de protection sociale pays et de réactualisation de la Stratégie Nationale de Protection Sociale ;
 - ✓ La prise en charge totale des frais de soins, y compris ceux complémentaires non disponibles dans les Centres Hospitaliers Nationaux au profit de 103 malades évacués à l'étranger. Des mesures sont prises pour améliorer la gestion de ce dossier notamment l'exploitation de la base de données de la CNAM ;
 - ✓ La contribution aux frais, souvent élevés, des interventions chirurgicales en cardiologie de 159 malades indigents à travers une subvention annuelle de 10 millions MRU ;
 - ✓ La prise en charge de soins de 5.860 malades indigents dans les hôpitaux nationaux ;
 - ✓ La prise en charge des frais de séances de dialyse au profit de 746 de malades indigents en 2022, dont le nombre a atteint 840 en juillet 2023 ;
 - ✓ L'assistance sociale à 3.357 malades chroniques (malades oncologie, diabétiques, hypertension artérielle-HTA et cas sociaux) par des transferts monétaires mensuels (1500 MRU/mois aux malades d'oncologie ; 1000 MRU/mois aux autres cas) ;
 - ✓ La signature d'une Convention de partenariat avec Mauripost pour la qualité et les conditions de remise des transferts monétaires ;
 - ✓ La mise en place en cours, en partenariat avec la Centrale d'Achat des Médicaments, Équipements et Consommables médicaux (CAMEC), de pharmacies spécifiques aux dialysés et autres maladies chroniques ;
 - ✓ La mise en œuvre d'un programme social premier de son genre, dénommé Adhiyeti au profit de 1.100 personnes âgées, malades chroniques ou handicapées dans les wilayas du Guidimagha, du Gorgol, de l'Assaba, de l'Adrar, du Tagant et du Trarza ;
 - ✓ La distribution de transferts monétaires en guise d'assistance sociale pendant le mois béni du Ramadan en 2023 à 10.000 ménages vulnérables ;
 - ✓ L'affectation de 200 unités qui viennent d'achever leur formation en travail social dans les différentes structures du Département en charge de l'action sociale ;

- ✓ Les travaux de construction des locaux de l'Ecole Nationale pour l'Action Sociale (ENAS) et renforcement des capacités de formateurs.
- **La volonté des pouvoirs publics est de prendre en charge la problématique des personnes en situation de handicap dans toute ses dimensions.**

Dans ce contexte, les principales activités réalisées sont :

- ✓ Le soutien à 943 familles ayant en charge des enfants polyhandicapés avec des transferts monétaires mensuels et réguliers de 2.000 MRU/mois/enfant, en plus de transferts monétaires de 5.000 MRU/ménages pendant le mois béni du Ramadan 2023 ;
- ✓ La distribution de cartes handicapées à 6.000 personnes, dont 2.566 bénéficient d'assurance maladies à la CNAM ;
- ✓ L'acquisition et la distribution de 1.006 aides techniques (440 fauteuils roulants, 300 béquilles, 100 cannes blanches, 40 déambulateurs et 126 tricyles), et acquisition en cours d'un nouveau lot d'aides techniques ;
- ✓ Lancement d'un appel d'offre pour l'acquisition d'une nouvelle dotation en aides techniques à la mobilité des personnes handicapées ;
- ✓ Le maintien de la subvention annuelle de 9,2 millions MRU aux associations de Personnes en Situation de Handicap (PSH), au profit de la Fédération Mauritanienne des Associations de Personnes Handicapées ;
- ✓ L'assistance sociale au profit de 260 personnes handicapées dans l'incapacité de travailler ;
- ✓ L'éducation de 730 enfants handicapés dans 09 unités spécialisées, bénéficiant tous de bourses et de transports ;
- ✓ Le transfert monétaire au profit de 10.000 ménages et financement de 3.000 AGR au profit des ménages ayant en leur sein une ou plusieurs Personnes en Situation de Handicap (PSH) ;
- ✓ La célébration de la journée du 3 décembre 2022, journée mondiale des personnes handicapées, et de la journée nationale au niveau de la ville de Tidjikja ;
- ✓ L'organisation d'un atelier de formation de 50 responsables d'associations bénéficiaires de la subvention sur la gestion administrative et financière, le montage des projets et le plaidoyer ;
- ✓ Le lancement d'un vaste Programme de transfert monétaire (y compris 3.000 AGR) au profit de 15.000 ménages de personnes handicapées dans neuf (9) wilaya du pays, pour un montant de 375 millions MRU.

- **En ce qui concerne la promotion de l'autonomisation des femmes, les réalisations ont porté sur :**
 - ✓ Le maintien du taux composite de participation de la femme aux postes électifs (local, régional et députation) à 35% avec 19,7% au Parlement ;
 - ✓ La poursuite de la mise en place des cellules sectorielles au niveau des Départements ministériels ;
 - ✓ La mise en place d'une Caisse de recouvrement de la Navaqua ;
 - ✓ L'octroi de financements à l'insertion au profit de 100 filles sortantes du Centre de Formation pour la Promotion Féminine (CFPF) pour un montant 3,3 millions MRU ;
 - ✓ La mise en œuvre d'un projet l'exploitation de la saliculture dans la Sebkhha de Kelami à Nouadhibou avec pour objectif autonomisation de 500 femmes. La commercialisation des produits de ce projet, mis en œuvre en collaboration avec la Zone Franche de Nouadhibou et l'ONG Mauritanie 2.000, a commencé;
 - ✓ La mise en place de l'Observatoire National des Droits de la Femme et de la Fille (ONDFF), en plus de 12 plateformes multisectorielles de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, et de 8 unités d'accueil et d'orientation des femmes et filles victimes de violences ;



Conférence mondiale sur la femme et la gestion des universités, organisée à Rabat par l'ISESCO (Organisation Mondiale Islamique pour l'Education, la Science et la Culture) .

- ✓ La formation qualifiante au profit de 4.082 filles issues de la déperdition scolaire ou non scolarisées, dont 1.782 filles à travers 14 antennes du Centre d'autonomisation des femmes et 2.300 filles dotées de moyens de production dans le cadre du projet SWEDD, et formation de 348 mentors et animatrices des espaces dans 06 wilayas pour renforcer les compétences de vie de 8.789 filles;
- ✓ La mise en œuvre d'un programme d'autonomisation des femmes et filles à travers le financement de 400 AGR, et 20 microprojets de promotion de leurs accès aux marchés et commandes publiques pour un montant global de 27,7millions MRU dans toutes les wilayas du pays
- S'agissant de la protection des enfants, les réalisations ont porté sur:
 - ✓ L'opérationnalisation de quinze (15) tables régionales de protection de l'enfance avec l'intégration des Systèmes Communaux de Protection de l'Enfance dans la planification communale ;
 - ✓ L'insertion de 1.829 enfants dont 881 enfants en rupture familiale sont intégrés (575 intégrés à l'école, 42 en familles, 25 enfants nouveaux nés abandonnés en familles de kavala etc.) ;
 - ✓ La promotion de la participation des enfants et apprentissage des valeurs démocratiques et de la citoyenneté par : i) l'organisation d'une première édition de voyages de découvertes au profit de 97 enfants les plus méritant dans le système scolaire, issus de 49 moughataas de toutes les wilayas du pays ; ii) la participation de 04 enfants à la rencontre annuelle de Charigha (EAU) et iii) la célébration de la journée de l'enfant africain et signature du mémorandum primero ;
 - ✓ La conception, adoption et mise en œuvre en cours d'un plan stratégique de développement de l'offre du préscolaire pour créer 100.000 places d'ici 2024 avec un accent sur l'équité sociale.

Plusieurs actions phares de la feuille de route de ce plan stratégique ont été exécutées, à savoir :

- ✓ La signature d'une convention de partenariat multipartite ;
- ✓ Le lancement de deux(2) actions pilotes « année préparatoire » dans 154 écoles primaires et 150 mahdras pilotes ;
- ✓ La signature de conventions de partenariat avec 02 syndicats de

l'enseignement privé, pour un total de 134 écoles privées, pour l'accueil de 5.260 enfants issus de familles pauvres, et 11 réseaux de la petite enfance ;

- ✓ L'ouverture à Nouakchott de 06 jardins d'enfants publics avec double capacités d'accueil (dotés en personnels et équipements requis) ;
- ✓ La réfection de 08 jardins d'enfants publics dans 07 wilayas;
- ✓ La révision en cours du programme de l'enseignement préscolaire pour la prise en compte des nouvelles exigences de l'encadrement du jeune enfant;
- ✓ La réception d'équipements et fournitures préscolaires au profit de 400 sections du préscolaire ;
- ✓ La prise en charge des frais de scolarisation de 9.800 enfants issus de familles vulnérables ;
- ✓ La clôture de l'année préscolaire avec 45.696 enfants inscrits, soit un taux de réalisation 45,7% de l'engagement de SEM le Président de la République portant sur 100.000 enfants en 2024 et l'élaboration d'une feuille de route pour la préparation de l'ouverture de l'année préscolaire 2023-2024.

De plus, d'autres importantes réformes sont en cours de réalisation :

Encadré 12 : réformes en cours pour une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle même

- Création d'une Agence de recouvrement de la ZAKATT
- Création d'une banque de la famille

VI - Conclusion

La quatrième année du mandat de SEM le Président de la République, Mohamed Ould CHEIKH EL-GHAZOUANI (Août 2022-Juillet 2023), a été marquée par la poursuite et l'accélération du rythme de la mise en œuvre du Programme TAAHOUDATY.

Les réformes entreprises au cours de cette période ont permis de réaliser des avancées significatives dans tous les domaines, illustrées ci-dessous par axes stratégiques du Programme.

Concernant la promotion d'un Etat moderne au service du citoyen (Axe1), l'apaisement de la scène politique nationale a permis la tenue d'élections concertées, consensuelles, libres et transparentes. De plus, d'importantes avancées ont été accomplies dans le domaine de la modernisation et du renforcement du système judiciaire, notamment par l'organisation des Etats Généraux de la justice et la validation du document national de réforme et de développement de ce secteur.

De même, des progrès ont été enregistrés en matière de renforcement de la sécurité et de la bonne gouvernance, de la consolidation des libertés individuelles et collectives, de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, ainsi que du rapprochement de l'Administration des citoyens. Un effort particulier a été déployé pour renforcer la cohésion sociale, œuvrer à plus d'équité dans l'accès aux services publics et résorber les inégalités sur toutes leurs formes.

S'agissant de la consolidation d'une économie résiliente et engagée vers le chemin de l'émergence (Axe 2), les résultats obtenus sont encourageants. La mise en œuvre de plusieurs activités a permis d'améliorer la gouvernance économique en termes de stabilité macroéconomique, d'accélération de la croissance et de mise en œuvre de réformes structurelles nécessaires à la redynamisation de l'économie, sa diversification et à la création d'emplois. Par ailleurs, d'importantes mesures ont été prises pour la promotion d'un secteur privé compétitif, la valorisation de secteurs-porteurs, la poursuite de programmes d'emplois ciblés pour les jeunes et les femmes. La réalisation des infrastructures favorables à la croissance économique a contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations dans le domaine du transport, de l'alimentation en eau potable, de l'énergie et du numérique.

Quant au développement du **Capital humain (Axe 3)**, des progrès importants ont été enregistrés dans les domaines du renforcement de la qualité et de l'efficacité du système éducatif, ainsi que l'amélioration de l'offre des soins de santé, notamment à l'endroit des populations vulnérables. Par ailleurs, des efforts soutenus ont été déployés en vue de promouvoir le sport professionnel à tous les niveaux.

Concernant le développement d'une **société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même (axe 4)**, des avancées notoires ont été enregistrées grâce à la mise en œuvre d'une série de réformes et d'initiatives, dans divers domaines relatifs à la promotion du patrimoine culturel, au renforcement de la cohésion, à la politique de protection sociale telles que la prise en charge de personnes en situation de handicap, la protection des enfants et l'autonomisation des filles et des femmes.

Compte tenu de l'importance de ces acquis, ce bilan assoit les fondements d'une nouvelle dynamique dans la mise en œuvre du **Programme TAAHOUDAY**, aidant à l'intensification des efforts du Gouvernement au cours de la dernière année du mandat présidentiel, afin d'honorer l'ensemble des engagements, au terme du mandat de **SEM le Président de la République**.